

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

308

TRAN8

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PRÉCONSULTATION

VOLUME 8

Séance tenue le 30 mai 2014 à 9 h 30
Église de la Paroisse Notre-Dame du Rosaire
Sous-sol 18
Rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 30 MAI 2014.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. Henri Jacob, Action sociale Abitibi-Témiscamingue	5
---	---

Mme Aline Leclerc et M. Sylvain Doire Explorations Matamec	21
---	----

M. Guy Trépanier Directeur, Société de développement du Témiscamingue.....	51
---	----

Mme Carmein Monette	60
---------------------------	----

Mme Johanne Descoteaux.....	66
-----------------------------	----

Mme Chantale Tremblay.....	71
----------------------------	----

MOT DE LA FIN	78
---------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous dis bonjour et merci de nous accueillir dans votre région qui est absolument superbe et j'en profite aussi pour saluer les internautes qui sont devant leur écran et qui suivent nos travaux.

Je vous signale aussi que vous pouvez vous inscrire à l'arrière auprès de madame Bourdages si vous voulez intervenir devant la commission pour nous faire part de vos préoccupations quand j'aurai fini mon introduction.

Alors, en raison des inquiétudes qui ont été exprimées par différents groupes, des citoyens, et des communautés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, mandatait le 3 mars dernier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet particulier; nous n'avons aucun mandat pour examiner un projet en particulier, mais plutôt pour informer et consulter la population, notamment sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui pourraient être liées à l'exploration et à l'exploitation d'uranium au Québec.

La commission d'enquête qui a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer et monsieur Joseph Zayed ainsi que par moi-même, qui a été nommé président de la commission.,

Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et la commission bénéficie en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de communication et d'une agente de secrétariat.

Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Nous avons pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des avis et des constats, en appliquant une notion d'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire qui englobe les aspects à la fois écologique, social et économique.

La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant, par ailleurs, les seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*. Et pour mener notre enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Pour composer avec notre mandat, notre commission a décidé de procéder en trois phases : une phase d'information, une phase de questionnement et une phase de présentation des mémoires.

Dans la phase de préconsultation, celle dans laquelle nous sommes, la commission se met à l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des entreprises, des industries et des corps publics. Tous peuvent donc nous saisir librement de leurs préoccupations, de leurs commentaires, de leurs interrogations ou de leurs opinions sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium.

On peut le faire verbalement, on peut le faire par écrit ou via le site Web du BAPE. Et cette phase va permettre à la commission de planifier les travaux de la phase d'information et de questionnement, de façon à mieux tenir compte des préoccupations du public.

Cette seconde phase, la phase de questionnement et d'information, permettra à la commission de s'informer, ainsi qu'au public, sur les divers enjeux qui auront été soulevés durant cette phase-ci en adressant des questions qui sont soulevées maintenant aux personnes-ressources et aux spécialistes que nous inviterons lors de cette deuxième phase.

La commission tiendra aussi des séances thématiques, donc sur des thèmes plus spécialisés, afin d'approfondir des enjeux particuliers.

Cette seconde phase de questionnement et d'information va débiter au début de septembre. Cette partie de nos travaux se tiendra principalement à Montréal et à Québec parce que le nombre de spécialistes et de personnes-ressources que nous allons convoquer va être évidemment assez important et ça serait très dispendieux de balader ça aux quatre coins du Québec, vous comprendrez la chose.

La phase de présentation des mémoires qui suivra – oh, j'oubliais une chose, c'est que la seconde phase va débiter au début de septembre et elle se tiendra surtout à Montréal et à Québec, comme je l'ai dit, mais elle commencera d'abord par des audiences en territoire cri et en territoire inuit où nous avons des ententes avec les comités consultatifs de la Baie James et du Kativik.

Au cours de la troisième phase, celle de la présentation des mémoires, bien, évidemment les citoyens, les groupes, les associations, les entreprises, les industries ou les institutions publiques pourront nous faire part de leurs opinions sur les différents enjeux du mandat et ils pourront le faire de façon publique ou de ne faire qu'une présentation verbale. Ce n'est pas obligatoire de faire un mémoire écrit.

Il sera aussi possible de déposer un mémoire, sans venir le présenter de façon publique. Et la tenue des séances publiques dans le Québec méridional permettra à notre commission d'entendre les mémoires qui lui seront présentés et de participer aussi, plus tard, dans les territoires nordiques, à des séances conjointes avec les commissions criées et inuites.

Chaque fois qu'on va siéger dans le territoire cri ou inuit, ça sera avec les commissions conjointes qui auront été créées par les autorités responsables de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Quant à notre rapport, qui fera état des constats et de notre analyse, ainsi que les chapitres conjoints qui vont porter sur les enjeux des territoires visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, il sera remis au ministre avant le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Au cours de nos travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible, d'impartialité, dans le respect des personnes et des institutions, ainsi que dans le respect de notre mandat qui porte sur les enjeux de la filière uranifère.

Afin d'assurer une participation équitable à tout le monde, il ne sera évidemment toléré aucune forme de manifestation à l'endroit de ce que les intervenants peuvent venir nous dire, d'approbation ou de désapprobation de leurs propos, de remarques désobligeantes ou de propos diffamatoires, encore moins, évidemment, et d'attitudes méprisantes.

Les règles de nos audiences sont d'ailleurs disponibles à l'arrière de la salle ou sur le site internet du BAPE. Ce qui est dit ce matin, comme dans toutes nos audiences, est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, une semaine environ après chaque série de séances publiques.

Aussi, la Webdiffusion audio et vidéo, comme celle qui a cours présentement, sera accessible sur notre site internet jusqu'à un mois après la remise de notre rapport l'an prochain, de sorte que tout le monde pourra se référer soit à la version audio, vidéo ou aux transcriptions si, pour les fins de rédaction d'un mémoire, vous avez besoin de retourner à des témoignages précis.

Enfin, notre site Web va s'enrichir progressivement des documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à la commission tout au long des travaux et une section va être aussi réservée aux documents déposés par le public.

Passons maintenant au programme de la séance de ce matin. Chacun disposera de quinze (15) minutes pour sa présentation, laquelle pourra être suivie de questions par les commissaires et la commission recevra, durant la tenue des séances publiques et jusqu'au 11 juillet, les préoccupations que vous pourriez vouloir ajouter ou de la part de personnes qui n'auraient pas pu être ici ce matin et qui voudraient nous transmettre leurs préoccupations.

Ça peut être fait par courriel, par courrier, via notre site Web, au choix.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience, mais qui a des doutes à savoir, est-ce que c'est confidentiel, cette information, peut évidemment s'en enquérir auprès de la coordonnatrice de notre commission qui veillera à vérifier le tout auprès de la commission.

Et dans le cas où vous souhaiteriez déposer un document, si vous connaissez des études ou des documents que vous jugez pertinents au débat public sur cette question, la commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents, et elle décidera si oui ou non c'est opportun de le faire.

Alors, je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et qu'il met à votre disposition un questionnaire, que vous pouvez voir sur les chaises, pour évaluer la qualité de nos services. Alors, je vous invite à le remplir avant de quitter à la fin de cette séance.

Alors, je vous remercie de votre attention. Je vous invite à vous inscrire au registre, si ce n'est pas déjà fait, et j'inviterais un premier intervenant, monsieur Henri Jacob.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
HENRI JACOB**

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le conseiller, Madame la conseillère. Bienvenue au Témiscamingue.

Moi, je suis de l'Abitibi, même si les deux régions sont jumelées de façon administrative, il reste que c'est deux régions différentes.

Moi, ce qui me préoccupe naturellement, depuis 1972 que je me préoccupe de l'environnement. Je suis président de l'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue, mais j'ai milité dans d'autres organismes depuis 1972 de façon, je dirais, semi-permanente. Donc, je n'ai jamais arrêté.

Puis l'Abitibi, bien, c'est un pays minier; naturellement, les préoccupations qu'on a en Abitibi, ce n'est pas l'uranium, mais les problèmes miniers, nous autres, qui nous préoccupent souvent, c'est comment les ministères sont équipés pour pouvoir justement nous protéger.

On sait que le ministère de l'Environnement – d'ailleurs, j'étais à l'audience publique, à la période de questions, voilà trois semaines à Amos, sur le plus gros projet de mine à ciel ouvert qui va se faire au Canada, là, et j'ai posé la question au ministère de l'Environnement : c'est quoi vos effectifs? C'est quoi le budget du ministère de l'Environnement pour théoriquement nous protéger, théoriquement pour surveiller les activités minières, forestières et toutes les activités, en fait, économiques qui se passent? Et le ministère de l'Environnement, à date, n'a pas été capable encore de me répondre, même pas me dire c'est quoi le pourcentage du budget, annuellement, qui est dévolu au ministère de l'Environnement.

On sait que le ministère change, il grossit, il rapetisse, il inclut la faune, il exclut la faune... on ne sait plus trop, trop c'est quoi le budget.

Les derniers chiffres que j'avais à la fin des années 90, début 2000, c'était zéro point trois pour cent (0,3 %). Ça fait qu'on ne sait pas si c'est encore ça, mais à notre point de vue, c'est insuffisant.

Et du côté minier, on sait qu'il y a très, très peu d'inspecteurs au niveau du ministère de l'Environnement pour être capable de faire une job, disons, adéquate pour surveiller les minières, vu qu'il y a un nouvel engouement pour les mines, que ce soit des... peu importe. Et là, on vient avec une nouvelle sorte, les mines uranifères ou des mines qui pourraient poser des problèmes de radioactivité, comme ici au Témiscamingue, des mines de terres rares.

Peut-être une des choses que j'aimerais que la commission peut-être se penche; vous avez parlé de réunions thématiques, mais ça serait peut-être intéressant d'avoir une réunion thématique sur les terres rares, parce qu'on ne connaît pas grand-chose. On va regarder dans la littérature, c'est plutôt effrayant ce qu'on voit, ce qui se passe en Chine, ce qui s'est passé aux États-Unis. Ça fait qu'avant, peut-être... pas parce qu'on est nécessairement contre qui s'exploite des terres rares, mais les citoyens aimeraient avoir beaucoup plus d'information puis une information un peu plus crédible parce que sur internet, tu as du n'importe quoi; tu as autant du positif que du négatif que du farfalu.

Ça fait que ça, ça pourrait être un terme que j'aimerais qui soit développé.

L'autre thème c'est que dans les années 90, il y avait eu une audience qui se passait sur... bien, je pense que c'était à Bécancour, et une des choses qu'on avait entendu parler, c'est qu'ils parlaient, à une certaine époque, de pouvoir enfouir les déchets radioactifs dans le sous-sol. Et je ne sais pas si c'était juste une rumeur, mais on parlait qu'ils étudiaient les vieilles mines de l'Abitibi parce que théoriquement, notre sous-sol était supposément stable et il y avait déjà des galeries de creusées.

Bien, je pense que ça serait bien intéressant de savoir où ça en est rendu, est-ce que ça a été abandonné, est-ce que c'est des possibilités? Parce que le problème, et de l'uranium et des produits radioactifs, bien c'est la gestion des déchets, peu importe qu'on l'utilise pour l'énergie ou simplement les déchets, les résidus après l'opération de la mine. On aimerait bien ça, là-dessus, qu'on soit mis à jour, qu'est-ce qu'on va faire avec ces produits-là.

Parce qu'on parle de développement durable puis la radioactivité, ça a l'air à être pas mal durable. Je ne sais pas si c'est du développement, mais c'est une des matières, bien en tout cas, une des filières qui semble être assez durable. Ça fait qu'on aimerait bien ça savoir ce qu'il en est parce que, comme je vous ai dit, comme je viens de l'Abitibi, nous autres, on a vu un peu la façon qui s'est faite dans le passé, puis on nous dit que ça a changé beaucoup, mais on voit encore qu'il y a encore, on a encore une mine, v'là deux ans, qui a été abandonnée drette à l'entrée de Val-d'Or parce que supposément que les propriétaires n'étaient pas solvables. Ça fait que c'est encore la population qui en hérite. On a déjà, d'après le ministère, la dernière fois j'avais entendu, c'était un point deux milliard (1,2 G) de dettes par rapport aux parcs abandonnés, aux sites miniers abandonnés.

Même si on a une nouvelle loi, on reste encore avec des zones grises et on aimerait que, naturellement peut-être – remarquez, je vous lance ça comme ça, c'est des préoccupations que j'ai depuis quelques années, je ne suis pas venu ici avec un document à vous présenter, c'était plutôt un peu lancé comme ça. Puis ils demandaient à avoir un premier intervenant aujourd'hui, ça fait que c'est pour ça que je suis le premier.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bien gentil de vous dévouer comme ça.

M. HENRI JACOB :

Bien je suis un habitué. Comme je disais à la personne à l'accueil, je disais : « Je suis quasiment quelqu'un qui crée des jobs au BAPE, tellement j'en ai fait. » Je pense que c'est ma vingtième.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez continuer ou ça fait le tour des préoccupations que vous vouliez...

M. HENRI JACOB :

Bien là, si vous n'avez pas de questions, bien...

LE PRÉSIDENT :

Bien moi, j'aurais peut-être un point que j'aimerais éclaircir avec vous. C'est la question des terres rares. Le mandat de la commission ne porte pas sur les terres rares, mais au fond ce qui vous préoccupe, là-dedans, c'est quelle partie du dossier des terres rares? Est-ce que c'est la partie qui touche la radioactivité, est-ce que c'est autre chose? Qu'est-ce qui vous préoccupe en particulier?

M. HENRI JACOB :

Bien, en particulier, c'est les résidus. Parce qu'on se fait dire que dans les résidus, ce qu'on a vu un peu partout, il y a des problèmes de radioactivité dans des résidus après l'exploitation. Ici est-ce que c'est le cas? On ne le sait pas, là. J'ai des personnes que je connais dans la compagnie, que je respecte très bien, mais il reste que j'aimerais aussi avoir un son de cloche, peut-être, pour savoir : est-ce que cette radioactivité-là, les produits, les résidus, est-ce que ça va

être dangereux pour l'environnement et pour les populations avoisinantes, pour l'eau, etc., ou est-ce que ce sont des produits carrément inactifs ou bénins? Je ne le sais pas.

Ça fait que c'est la partie, parce qu'en fin de compte, je comprends, comme je viens d'Abitibi, je le sais qu'on a besoin des mines. Je ne suis pas quelqu'un qui va dire qu'il ne faut qu'il y ait de mines, mais je pense qu'il faut s'assurer, comme on parle de développement durable, de ne pas laisser à nos générations futures, aux enfants, des problèmes qui nous semblent, jusqu'à présent, peut-être insolubles. Ce serait peut-être important d'essayer de voir avant que le problème se crée, au moins avoir le plus d'informations possible. C'était dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc c'est essentiellement ou, en tout cas, principalement la partie de la radioactivité qui vous préoccupe dans ce dossier-là.

M. HENRI JACOB :

Oui. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que vous, pour vous, donc une mine qui génère, même un déchet qu'elle n'utilise pas qui serait de nature radioactive, pour vous, ça mérite une gestion spéciale?

M. HENRI JACOB :

Bien, je pense que oui, parce que naturellement, ce qu'on en sait et ce que – je parlais avec Gordon Edwards que vous connaissez sûrement, pour le Québec... je ne me rappelle pas de son organisme, là, pour la surveillance du nucléaire, et ce qu'il nous parlait, le cycle de demi-vie de la radioactivité, des produits radioactifs, peu importe, quand ils se décomposent et se transforment, il y a toujours un problème qui peut se retrouver dans l'environnement. Parce qu'on le sort du sol et souvent, on le réduit en poudre, donc on rend les produits, un peu comme quand on voit avec nos mines, le produit qui n'est pas dangereux quand il est en roche, mais quand il devient en poudre, il devient dangereux parce qu'il est transporté par le vent, il est transporté par l'eau et... et c'est dans ce sens-là.

Peut-être que ce sont des craintes qui ne sont pas justifiées, mais je pense que ça serait important, parce que les gens, en général, ont de grosses préoccupations et moi, en particulier, j'en ai parce que je suis probablement quelqu'un d'inquiet de nature.

LE PRÉSIDENT :

Sur la question des effectifs du ministère de l'Environnement et des Mines, c'est une question qui est fort intéressante, vous dites que vous n'avez pas été capable de déterminer les effectifs; mais est-ce que vous cherchiez les effectifs globaux qui touchent au secteur minier ou si vous avez plutôt une préoccupation pour la région?

M. HENRI JACOB :

Bien, un, pour la région parce que naturellement c'est une région minière, c'était pour ça qu'on s'interrogeait, mais là, naturellement, ce n'est plus rien que l'Abitibi, il y a aussi la Côte-Nord qui commence à se développer, il y a aussi le Nord-du-Québec, puis ici le Témiscamingue commence à se développer du côté minier.

Et on sait que les budgets du ministère d'Environnement diminuent. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, je ne dirai pas faire l'autruche parce que les autruches ne font pas ça, il y a juste les humains qui font ça, mais je ne pense pas qu'on augmente les effectifs. Puis quand on demande au ministère, à toutes les audiences, quand on demande le nombre, c'est des réponses vagues : « On a tant de personnes, mais ils ne sont pas à plein temps, il y en a de temps en temps qui font tant d'heures par semaine... » Puis là, tu essaies d'avoir un portrait de comment ça se fait, puis ce que j'ai entendu à l'audience publique qu'il y a eu à Sept-Îles, c'est qu'ils étaient deux point neuf (2,9), ça fait qu'il y en a un qui n'est pas complet, là, et puis il jugeait que ça équivalait à deux point neuf (2,9) personnes inspecteurs dans le cas de la Côte-Nord.

Ici, en Abitibi, je ne suis pas certain comment c'est rendu. Je pense que c'est quatre point quelques ou peut-être cinq point quelque, il faudrait que... mais c'est ça qu'on aimerait savoir, exactement comment il y en a. Parce que comme tu as plus de mines, puis surtout les territoires sont immenses, il ne faudrait pas faire, comme j'ai déjà vu parce que j'ai déjà fait des plaintes pour une mine puis le ministère de l'Environnement appelait la mine pour dire : « On va aller vérifier votre tuyau parce qu'il y a un citoyen qui nous a dit qu'il y avait quelque chose. »

C'est un petit peu... puis ça se passait comme ça là. Puis je pourrais vous nommer les mines, je pourrais vous nommer les dates aussi, mais ce n'est pas mon but là. Je pense que ça ne se fait plus comme ça, mais je ne pense pas que le ministère a les effectifs présentement pour être capable de surveiller et de s'assurer que tout soit fait selon les règles de l'art.

LE PRÉSIDENT :

Et si le dossier uranium s'ajoutait, donc vous pensez qu'à ce moment-là, il faudrait soit une nouvelle expertise, plus de personnes? Quel est votre point de vue là-dessus?

M. HENRI JACOB :

Bien, un, ça prend, oui, plus de personnes, mais ça prend absolument quelqu'un aussi qui soit un peu plus spécialisé. Je ne pense pas qu'au Québec, on ait beaucoup de personnes, d'inspecteurs spécialisés en radioactivité ou en uranium, mais ça existe probablement, mais pas au ministère. Mais ça serait important que le ministère, oui, avant que cette filière-là, si elle a à se développer ou qu'elle se développe, bien, qu'on ait déjà les effectifs pour être capables d'avoir une bonne surveillance, puis s'assurer que tout se fasse selon les règles de l'art. Parce que souvent, ce n'est pas tout le monde, là, mais il y en a toujours qui essaient de tourner les coins un peu plus ronds. Ça arrive, ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais comme vous connaissez le secteur minier de la région, d'après ce que vous en savez, est-ce que les services d'inspection du ministère présentement, je ne dis pas il y a vingt (20) ans, là, votre expérience récente, pour ce que vous en savez, c'est suffisant, c'est insuffisant? C'est quoi votre point de vue là-dessus, votre évaluation?

M. HENRI JACOB :

C'est simple, c'est totalement insuffisant. Il y a eu au-dessus de mille (1 000) plaintes dans l'espace d'un an et demi pour juste la mine de Malartic qui est ouverte dans la ville. Il y a eu cent quatre-vingts (180) quelque constats d'infraction, encore aucune amende de payée. Ça, on le sait, c'est plus long à payer, en tout cas. Ça, ça n'a pas été payé.

Ça, on parle d'une mine puis on parle d'une mine moderne, là. Ça fait juste deux ans et demi qu'elle est commencée en plein milieu d'une ville, puis déjà là, c'est des problèmes que les citoyens commencent à découvrir puis... puis le ministère de l'Environnement n'est pas capable d'y répondre. Même les capteurs, pour la question de la vibration puis tout ça, sont installés par une firme privée qui est payée par la minière. Puis après que la minière a eu les données, bien, c'est redonné au ministère de l'Environnement.

Question des poussières, la même chose.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous proposeriez un système différent?

M. HENRI JACOB :

Bien, je pense que si le ministère de l'Environnement, c'est notre chien de garde, c'est nos protecteurs, ça serait à eux autres, au minimum, s'il y a la question des vérifications, que ce soit eux autres; qu'ils ne prennent pas les rapports de la minière ou les rapports d'une firme privée engagée par la minière.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ça ne serait pas refiler une grosse facture aux contribuables?

M. HENRI JACOB :

Bien, en fait, de toute façon, vous savez comme moi, c'est nous qui allons la payer la facture. C'est tout le temps nous autres qui la payons, la facture, ça n'a jamais été autrement que ça. Les profits vont aux compagnies, mais les déficits et les problèmes – on le voit avec notre capital de mines abandonnées – c'est nous autres qui va le payer. Le ministère l'a dit : « Les minières ne payeront pas pour ça. » Ça fait qu'on sait que c'est nous autres qui payent, en bout de ligne. On sait présentement que...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous suggérez directement qu'une partie de cette facture devrait quand même être envoyée aux minières?

M. HENRI JACOB :

Bien, la première des choses, si on est ici, le gouvernement est sérieux. Si on a un ministère de l'Environnement puis si c'est sérieux, les critères de développement durable, puis si vraiment les gouvernements sont préoccupés par la question environnementale et sociale, bien oui, il devrait y avoir un ministère qui aurait les capacités d'assumer son rôle.

C'est comme un ministère de la Santé qui n'a pas de docteur. Tu sais, c'est un peu ça. À point trois pour cent (0,3 %), il n'y a pas personne qui est capable ici, puis vous le savez...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous parlez de point trois pour cent (0,3 %) du budget global de l'État.

M. HENRI JACOB :

De l'État.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. HENRI JACOB :

Pour le ministère de l'Environnement. Puis dans les années 90, c'était à peu près à un pour cent (1 %). Ça fait qu'on diminue puis on a rajouté le développement durable, puis là, on rajoute la lutte aux changements climatiques en plus de la bulle « environnement » qui a passé proche de disparaître à une certaine époque.

Ca fait qu'on pense que si c'est sérieux, bien, on dit en anglais : « *Put your money where your mouth is.* » Il faut investir un peu dans les préoccupations des gens, dans le principe de précaution plutôt que tout simplement après coup, d'aller...

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans la prévention.

M. HENRI JACOB :

Dans la prévention, c'est ça, c'était le mot que je cherchais. Excusez-moi, je casse mon français, là.

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème. Je veux juste être sûr que c'était ce que vous vouliez dire.

M. HENRI JACOB :

Oui, oui. C'était ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, O.K. Vous avez aussi dit que dans les années 90, bon, on envisageait d'enfouir dans le sous-sol, quelque part, et qu'on avait pensé aux mines de la région. Mais est-ce que ce projet-là n'est pas abandonné?

M. HENRI JACOB :

Bien, je pense qu'il est abandonné, mais je me dis toujours, c'est qu'on n'a toujours pas trouvé la solution idéale. Est-ce qu'un jour, parce que je sais qu'ils cherchent encore des places, puis on en a encore entendu parler. Au Texas, il y a eu, il y a une place qu'ils en ont enfoui, puis là, ils ont eu des problèmes, ça fait qu'on cherche toujours la solution idéale, qu'est-ce qu'on va faire avec les résidus qui augmentent sans arrêt là, les résidus radioactifs, que ce soit du déchet...

LE PRÉSIDENT :

Mais pensez-vous qu'il y a des endroits, des villes dans la région, qui seraient intéressés à accueillir un dépotoir nucléaire?

M. HENRI JACOB :

Des fois, j'ai des frissons quand je pense à nos politiciens en région.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous savez, dans les années 80, si mes souvenirs sont exacts, là – je fais appel à une autre vie –, le Canada cherchait le site idéal où on pouvait installer un dépotoir nucléaire.

M. HENRI JACOB :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais après qu'ils se sont rendu compte, comme ça faisait beaucoup de réticences, ils ont dit : « On va plutôt demander aux villes qui est intéressé. » Et il y a des villes qui se sont déclarées intéressées, mais est-ce qu'il y en a dans la région qui se sont dites intéressées? Parce qu'elles se sont déclarées en vertu de la loi fédérale, mais est-ce qu'il y en a dans la région qui se sont déclarées?

M. HENRI JACOB :

Je vais vous dire, peut-être pas de façon officielle, mais moi je peux vous dire, c'est que quand j'étais à l'audience à Amos, pour le plus gros trou, cinq kilomètres par deux kilomètres par un demi-kilomètre (5 km x 2 km x 0,5 km) de profond, on était trois personnes à poser des questions, aucune d'Amos. Le maire d'Amos n'était pas là, même le maire d'Amos, un an avant, nous dit : « Enfin, la poule aux œufs d'or, on va pouvoir en profiter nous autres aussi. » Avant même de savoir c'était quoi le projet. Puis on parle du plus gros trou au Canada. Ça fait que la question... oui, des fois, j'ai des frissons en pensant, puis je suis sérieux quand je vous dis ça, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous n'avez pas d'indices formels, là.

M. HENRI JACOB :

Non, mais on n'attendra pas qu'un des politiciens nous dise ou de faire accroire à sa population que nous autres on a la – puis vous le savez c'est comment. On a des municipalités qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Puis je ne veux pas dire que les gens sont nécessairement plus mauvais en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs au Québec ou ailleurs au Canada, mais l'homme étant ce qu'il est, bien, mettons qu'on aimerait ça être un peu plus rassurés avant que quelqu'un nous dise.

Parce que ça a été étudié, on le sait que ça a été étudié, le Bouclier canadien a été étudié. Comme vous dites, est-ce qu'il y a un gouvernement, comme le gouvernement Harper, qui se ferait dire par la ville de, je ne sais pas, la ville de, je vais prendre Val-d'Or pour être sûr d'être assez loin pour ne pas recevoir des roches, que la ville de Val-D'Or déciderait de dire : « Regarde, nous autres, on a un paquet de trous ici, on a eu plein de mines, on serait prêt, nous autres, à être une mine accueillante pour l'industrie nucléaire » parce que ça pourrait rapporter énormément de taxes, et cetera, là. Parce que c'est à peu près ça que ça rapporte de toute façon.

Mais on pense que ça pourrait se produire à cause que justement, il s'agirait qu'un promoteur, une bonne fois, en arrive à faire miroiter encore la poule aux œufs d'or. C'est peut-être encore une fois juste des fabulations, c'est peut-être parce que je vieillis aussi, tu sais, puis je suis encore plus peureux qu'avant, mais je pense qu'il y a d'autres personnes qui partagent mes préoccupations.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mes collègues ont-ils des questions?

LA COMMISSAIRE :

Vous avez tout pris mes questions.

LE PRÉSIDENT :

J'ai tout pris vos questions? Ça va?

LA COMMISSAIRE :

Oui, ça va.

LE PRÉSIDENT :

Joseph?

LE COMMISSAIRE :

J'allais dire aussi qu'il a soulevé plusieurs des questions, mais il m'en reste une quand même, heureusement. En fait, hier, il y a une intervenante qui a fait référence à une rencontre qu'elle avait eue, publiquement sans doute, avec le docteur Gordon Edwards, vous y avez fait référence, je me demandais, est-ce que c'est la même rencontre? Est-ce que la rencontre a eu lieu ici? Puis ensuite, j'aurais une autre petite sous-question par rapport à la réponse que vous allez me donner.

M. HENRI JACOB :

En fait, c'est voilà deux semaines, c'était à Kipawa que ça a eu lieu, organisé par la communauté Eagle Village et un groupe ici, un groupe du Témiscamingue, le groupe APART.

LE COMMISSAIRE :

Et qui a été invité? Est-ce que c'est seulement docteur Edwards?

M. HENRI JACOB :

Non, il y avait plusieurs personnes. Même, je sais que la minière avait été invitée, mais ils ont décliné l'invitation. Il y avait Gordon Edwards, il y avait Ugo Lapointe, il y avait quelqu'un de MiningWatch puis un autre. Puis les gens expliquaient naturellement la question de la *Loi des mines* et Gordon Edwards, particulièrement, naturellement, comme il est spécialisé, il expliquait un

peu tout le processus, un coup que tout le résidu est sorti de la terre, le résidu radioactif, comment il se transforme en différentes composantes.

Puis même, ce qui était assez spécial, c'est qu'il expliquait, il dit : « Ce n'est pas tout le monde qui vont mourir, c'est peut-être une personne sur huit ou une personne sur... » bien, je ne me rappelle pas exactement du chiffre, je vous dis ça comme ça, là, mais le seul problème c'est que si c'est toi, bien, tu sais.

LE COMMISSAIRE :

La question que je me pose, évidemment la question qui a été soulevée hier et que vous soulevez par la bande également touche des enjeux de santé publique.

M. HENRI JACOB :

Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

D'exposition à la radioactivité et des effets qui découlent de cette exposition. Avez-vous pensé à inviter quelqu'un du ministère de la Santé de l'Institut national de santé publique? Parce que ce sont quand même des enjeux. La dame qui s'est exprimée hier, c'était très clair, elle avait la frousse. Et elle était très émotive, et je la comprends très bien, je suis très empathique, mais considérant cet enjeu névralgique, vous n'avez pas pensé à inviter quelqu'un du ministère de la Santé?

M. HENRI JACOB :

Bien, un, ce n'est pas moi qui ai organisé la rencontre, mais il était représenté, il était là. Il y avait trois personnes du ministère, que je connais, qui étaient là.

LE COMMISSAIRE :

De la Santé?

M. HENRI JACOB :

Du CSSS, je pense que ça s'appelle ici, les gens de la Santé publique ici qui étaient là.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. HENRI JACOB :

Puis ils ont intervenu. Ils n'étaient pas conférenciers, mais ils ont intervenu dans la salle. Mais, comme je vous dis, je n'étais pas un des organisateurs, j'étais tout simplement un invité, moi, là-bas.

LE COMMISSAIRE :

Et leur intervention, est-ce que leur intervention allait dans le sens des propos du docteur Edwards?

M. HENRI JACOB :

Bien, en fait, la seule chose, ils reconnaissaient la question de radioactivité, mais ils temporisaient un peu les propos en disant que même une banane c'est radioactif, ce qu'on entend souvent, puis des choses de ce genre-là.

Mais il reste que je suis bien prêt, moi, à écouter aussi les gens de la Santé, puis je pense que oui, il faut qu'il y ait des gens de la Santé publique qui soient invités à donner leur point de vue puis selon leurs connaissances, mais je ne pense pas non plus que des gens comme Gordon Edwards qui était un professeur à l'université ou au collège, qui n'est pas reconnu au Québec comme un farfelu qui dit à peu près n'importe quoi non plus, tu sais – je ne veux pas le défendre non plus.

LE COMMISSAIRE :

Attention, là. Ne me faites pas dire quelque chose que je n'ai même pas dit là.

M. HENRI JACOB :

Non, non. J'ai compris, ce n'est pas ça, puis je ne veux pas non plus vous faire dire ça, là. Ce que je voulais dire c'est que les gens qui ont été invités, mais dans toutes les rencontres, on essaie... D'ailleurs, juste pour vous dire, nous autres en Abitibi depuis que le nouveau boom minier est arrivé, on a essayé d'avoir un débat public et c'est pourquoi que je suis un peu des fois frileux avec nos politiciens, même si on a essayé durant deux ans de temps d'avoir un débat public, on nous a refusé tout le temps. On nous a fait des conversations publiques, on nous a fait des

rencontres de mise à jour, mais jamais un débat public où tu pouvais avoir deux parties qui pouvaient exposer.

LE COMMISSAIRE :

Vous l'avez demandé à qui?

M. HENRI JACOB :

Ah, on a demandé à la CRÉ, on a demandé au gouvernement, on a demandé aux municipalités, de façon officielle, là. Pas juste dans une entrevue à la radio. On a même formé une coalition spécifiquement pour demander un débat public. Il y a eu un manifeste qui a été signé par au-dessus de six cents (600) quelques personnes en Abitibi, qui a été publié dans le journal, qui demandait spécifiquement un débat public, où on disait qu'on voulait que ce soit organisé par la CRÉ et, nous, on disait simplement qu'on choisirait des gens d'un côté des gens, que moi je dis des gens inquiets, des gens qui disent les négatifs, mais moi, je parle des gens inquiets, et que la CRÉ ou les gens de l'exploitation minière pouvaient présenter leurs spécialistes et leurs représentants de façon égale et que ça, ça soit itinérant; qu'ils se promènent en Abitibi – puis on l'a déjà fait en question forestière, ça fait que ce n'est pas impossible – et que les gens puissent avoir les deux côtés de la médaille, et là, se poser des questions.

Parce que le boom minier en Abitibi qui se fait présentement, ce n'est pas ce qui s'est fait dans le passé. On parle de mines, de méga trous, là. Puis là, on s'en vient avec... c'est toute la méthode qui est faite aujourd'hui des mines. C'est des trous à ciel ouvert, parce que c'est plus facile, mais c'est des quantités phénoménales. Je ne veux pas prendre trop de votre temps, mais juste vous donner le ... avant ça, les mines, quand j'étais jeune, une mine qui sortait cinq mille (5 000) tonnes par jour, là, durant trois chiffres, durant les trois chiffres, bien c'est qu'ils avaient fait une maudite bonne journée, puis il n'y avait rien qui avait brisé.

La mine de Malartic, ils sortent cent cinquante mille (150 000) tonnes par jour. Ça fait qu'il y a une petite différence, pour probablement garder à peu près la même quantité d'or qu'il y a au bout, mais tu te retrouves avec des résidus... puis dans le cas de Malartic, on ne parle pas de résidus dangereux, mais il reste que tu as une montagne de stériles.

Le cas de la mine qu'il va y avoir à Launay, le trou est cinq kilomètres par deux kilomètres par un demi-kilomètre (5 km x 2 km x 0,5 km) de profond, mais il va avoir quarante-sept carrés (47 km²) carrés qui vont être scappés. On parle de terres agricoles, on parle de milieux humides puis on parle... Abitibi, ça veut dire les eaux mitoyennes, les eaux qui se séparent, mais elles sont exactement sur la ligne de séparation des eaux. Puis nous autres, on pense qu'il peut y avoir des problèmes à aller quasiment comme un *free for all*.

Quand je vous dis qu'il y a trois personnes qui sont intéressées à venir poser des questions à la commission, oui, ça m'inquiète qu'il n'y ait pas de politicien qui soit venu poser des questions. Même s'il était pour, il aurait pu venir poser des questions, ne serait-ce que pour le public entende les questions.

Ça fait que la question uranifère, oui, des fois ça me rend un peu nerveux.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, allez-y Michèle.

LA COMMISSAIRE :

En fait, je ne voulais pas aller trop dans le détail, mais en quelque part, j'aimerais avoir votre opinion. Si les ministères, on va dire les ministères, avaient les moyens de leur mandat parce qu'on aurait trouvé une formulation pour les soutenir financièrement ou autrement, est-ce que vous y croyez quand même au développement minier uranifère ou, à tout le moins, des terres rares? Est-ce que vous y croyez, est-ce que c'est possible d'envisager, si on avait vraiment les moyens de surveiller, de contrôler?

M. HENRI JACOB :

Dans le cas des mines d'uranium, j'ai des gros, gros doutes parce que ce que j'en sais, puis je n'en sais pas assez. Je peux vous le dire, je n'en sais pas assez. Mais ce que j'en connais, c'est qu'il y a un problème de résidus qui restent là pour des milliers d'années. Puis le produit qu'on utilise, après l'avoir utilisé, il génère d'autres déchets qu'on est obligé de garder sur un genre de... dans un coffre-fort, mais pour des milliers d'années, là. On ne parle pas de dizaines d'années. Ça, ça m'inquiète beaucoup.

Dans le cas des terres rares, c'est comme je vous dis, moi, ce que j'en sais, ce que j'ai vu ailleurs, et puis ce n'est peut-être pas le cas, ici, au Témiscamingue, parce que je ne connais pas le sol, est-ce que lui aussi a des produits qui sont radioactifs après ou qui génèrent de la radioactivité? Je ne le sais pas, mais on m'a dit que partout où ça s'est fait, il y avait des déchets qui étaient radioactifs. Ça fait qu'on dit, on aimerait être rassurés, c'est pour cela que je pense qu'il y aurait peut-être...

LA COMMISSAIRE :

Dans le fond, ce que vous nous demandez c'est de bien documenter ces aspects-là, dans un cas comme dans l'autre, pour être capable de trancher la limite d'acceptabilité.

M. HENRI JACOB :

Bien, je pense que c'est toujours la question. Souvent, les inquiétudes sont causées par le manque d'information puis des fois, bien, tu te fais manipuler autant d'un bord que tu peux te faire manipuler par l'autre. Des fois, nous autres, on est trop environnementalistes, mais il y a peut-être des gens qui sont peut-être un peu trop développement et trop, tu sais, à court terme. C'est souvent le débat entre le court et le moyen terme et puis le long terme.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jacob, voilà, on vous remercie d'avoir posé ces questions.

M. HENRI JACOB :

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Et vous faites la preuve que ce n'est pas obligé d'arriver avec un mémoire écrit.

SIMON LAQUERRE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais monsieur Simon Laquerre.

M. SIMON LAQUERRE :

Je m'excuse, je n'ai pas de question. Je pensais que c'était la feuille de présence.

LE PRÉSIDENT :

Merci d'être là.

ALINE LECLERC

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Aline Leclerc. Bonjour, Madame.

Mme ALINE LECLERC :

Bonjour, Monsieur Francoeur et Monsieur Zayed et Madame Goyer.

Je suis la vice-présidente exploration pour Matamec. Donc, je suis responsable un peu du développement de ce gisement et je suis accompagnée par deux coéquipiers, qui est monsieur Claude Brisson, qui est notre directeur aux Relations – je pense que je n'ai pas ouvert ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, il n'y a pas de problème.

Mme ALINE LECLERC :

Parfait? Je suis meilleure que je pensais – qui est notre directeur aux Relations publiques et Monsieur Sylvain Doire, qui est notre directeur en Environnement. Si vous avez des questions un peu plus pointues, parce qu'on ne peut pas être expert en tout, moi, je suis surtout en exploration, alors ils pourront répondre à ma place.

LE PRÉSIDENT :

Je vous le concède, on ne peut pas être expert en tout, je suis le premier à en convenir.

Mme ALINE LECLERC :

Puis plus on vieillit, plus on s'en rend compte.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

Mme ALINE LECLERC :

Je vais vous présenter le point de vue de Matamec, non pas sur la filière uranifère, parce qu'il est important ici d'en encore mentionner que nous ne sommes pas un projet d'uranium.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien.

Mme ALINE LECLERC :

Mais bien sur l'exploration et l'exploitation des terres rares. Nous n'aurions pas demandé à prendre la parole ici, devant cette commission, si des intervenants ne vous avaient pas demandé de nous inclure dans cette catégorie, parce qu'on n'est pas à notre place vraiment d'être ici, mais...

Donc, en préambule, je peux vous dire que Matamec respecte, sans nécessairement les partager, les opinions émises par certains participants et participantes. On a le plus grand respect de ces opinions-là et on les intègre dans notre façon de faire.

Les opposants naturels de l'industrie minière et les gens inquiets, puis je l'ai compris, on est toujours inquiet par ce qu'on ne connaît pas et ce qu'on a vu faire dans le passé, ils doivent être entendus au même titre que les minières.

Mais pour nous, les décisions doivent être prises par une équipe multidisciplinaire et scientifique indépendante et impartiale provenant du gouvernement ou nommée par le gouvernement, pour s'assurer d'un équilibre dans toutes les facettes entourant un développement minier ou industriel, soit la protection de la santé, de l'environnement et la rentabilité économique d'un projet.

Donc, je voudrais vous parler un peu des terres rares. Les terres rares, ce sont des éléments essentiels aujourd'hui et on les retrouve dans beaucoup d'objets qui sont essentiels à notre mode de vie moderne. Donc, faire abstraction des terres rares, ça nous forcerait à ne plus avoir de téléphone cellulaire – il y a beaucoup de gens qui n'en utilisent pas, mais la grande majorité en utilise; à faire abstraction de nos ordinateurs, même de nos téléviseurs couleur.

Il faudrait aussi revoir entièrement les technologies des éoliennes qui, les éoliennes, sont faites avec des terres rares, le moteur des éoliennes. Donc, pour être productives suffisamment, les éoliennes peuvent remplacer facilement les centrales d'énergie faites à base d'éléments beaucoup plus nocifs pour l'environnement.

Elles sont aussi très importantes dans les moteurs et les autres composantes des voitures électriques et hybrides, d'où notre association avec le constructeur Toyota.

Présentement, les terres rares proviennent principalement de la Chine, et ce, à plus de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Elles sont à cet endroit exploitées dans des conditions questionnables pour la santé des travailleurs, pour l'environnement et pour l'environnement.

Il n'y a pas beaucoup de chiffres qui sortent de Chine concernant ces choses-là. C'est très caché, mais tous les gens qui ont voyagé, pas les touristes, parce que c'est bien caché, mais les gens qui ont voyagé par affaires dans ces pays-là ont pu le voir.

Donc, l'exploitation dans d'autres pays où les réglementations sont moins sévères et adéquates, même s'ils sont loin du Québec, la pollution engendrée là-bas aura des répercussions tôt ou tard sur tout le système aquatique et les animaux marins. Donc, ça ne représente pas la solution à une meilleure vie ici. On affirme, et on en est convaincu, que favoriser le statu quo présent, ce n'est pas de nature à protéger notre qualité de vie collective ici.

Dans notre opinion, la production de terres rares effectuée dans des régions du monde où elles sont encadrées, tant au niveau légal qu'environnemental, peut se faire sans obtenir les répercussions néfastes qu'elle engendre présentement.

Nous sommes convaincus que le Canada représente une de ces régions. Il est cependant évident que les coûts de production vont être affectés par cela. Et on est aussi convaincu que les marchés vont s'adapter si l'embargo se fait de ne plus utiliser des produits qui sont produits de façon non correcte pour l'environnement et la santé des gens, les prix vont augmenter, mais le marché n'aura pas le choix que de s'adapter.

Et ce que je voudrais dire c'est qu'en tant que citoyens de la terre, c'est à chacun de nous que revient la responsabilité de s'assurer que les objets de notre quotidien sont et seront produits et utilisés d'une façon à assurer aux générations futures, quelque soit le pays d'ailleurs, que ce soit fait dans un environnement sain. Qu'on laisse aux générations futures un environnement sain.

La maxime de « *pas dans ma cour* » qu'on entend continuellement, je pense que ça a atteint ses limites puis ça doit maintenant être remplacé par une conscientisation plus poussée de la part de chacun de nous.

Ceci étant dit, il est clair que tous les gisements connus de terres rares, à l'exception d'un seul, contiennent des éléments radioactifs tels l'uranium et le thorium.

Pour certains gisements tel celui de Kipawa, ce sont des contaminants dans le minerai tel que la pyrite ou l'arsénopyrite dans certains minerais aurifères abitibiens. Ces éléments sont en très faibles quantités et on ne pourrait pas les exploiter, même si on le voulait. En exemple, le minerai à plus basse teneur connu en sous-produits dans des mines qui traitent de l'uranium, c'est quatre cents ppm (400 ppm), notre gisement en contient vingt-huit (28). Alors, c'est impossible à être exploité.

Par contre, il y a d'autres gisements de terres rares dont les teneurs semblent un peu plus importantes et qui pourraient possiblement être exploités, mais c'est seulement comme sous-produits. Il faut qu'il y ait vraiment autre chose pour que ce soit rentable, et c'est seulement si les techniques métallurgiques existent ou qui pourraient être développées, comme on a fait pour notre projet, la technique d'extraction, on l'a développée complètement, puis si la demande mondiale augmente. Si la demande mondiale est présentement ce qu'elle est, ça ne sera jamais des sous-produits.

Le gisement de Kipawa contient ces éléments et nous les avons toujours déclarés, ces chiffres, dans toutes nos présentations, puis ça fait partie des rapports techniques que nous avons déposés devant les autorités compétentes. Ces chiffres proviennent d'échantillons de nos tranchées et des deux cent dix (210) forages qu'on a faits dans le cadre de la définition du gisement.

Il y a au-delà de dix mille (10 000) analyses individuelles qui ont été faites de ces éléments. Donc, la moyenne des teneurs que nous présentons, on croit que c'est ce qu'il y a réellement dans le gisement.

C'est sûr que, comme il s'est dit à Montréal, qu'on peut tirer un échantillon choisi dans le gisement qui pourrait représenter des valeurs supérieures. Mais cet échantillon-là ne représente pas les tonnes qui vont être exploitées de ce gisement-là, s'il voit le jour, évidemment.

Cette minéralisation en uranium thorium a la particularité d'être très erratique, un peu comme l'or en Abitibi. Donc, elle se retrouve dans des poches à certains endroits et dans d'autres, il n'y en a pas. Donc, si vous analysez juste l'endroit où ça kick le plus, c'est sûr que tu vas avoir des bonnes teneurs, mais c'est une chiure de mouche à côté du restant du chose. Donc pour nous, le vingt-huit ppm (28 ppm) est vraiment la valeur de ce gisement-là.

Mais ces éléments-là sont quand même, sont des contaminants dans le minerai, mais ils vont être traités selon les standards les plus stricts de l'industrie et des standards qui nous sont imposés aussi.

Chez Matamec, nous sommes très conscients de ce fait et le projet présentement se développe au ralenti. Il nous manque des résultats de plusieurs tests de laboratoire et des tests de terrain, tant au niveau métallurgique qu'en environnement et en ingénierie de déposition des rejets, avant de produire des rapports finaux qui vont être nécessaires pour l'obtention de nos permis. Donc, nous voulons nous assurer que si notre projet voit le jour, l'exploitation sera faite dans le respect de la nature, de nos travailleurs et des populations locales.

Il faudra donc arriver à ce résultat aussi en développant un projet qui soit intéressant pour les investisseurs. Si ce n'est plus intéressant pour les investisseurs, il n'y en aura pas de projet. Il n'y aura pas de mine, c'est sûr.

Il y a certaines personnes qui sont venues à penser, à décrier le fait que pour tenir la route, un projet doit s'entourer des conditions économiques gagnantes. Elles en sont venues à considérer le profit comme un mal. Mais c'est ces profits-là qui nous permettent de s'offrir, en tant que société, notre niveau de vie actuel. Tout le monde apprécie le niveau de vie actuel qu'on a au Québec et au Canada, alors il ne faut pas décrier le profit. Il faut que ce profit-là soit accessible en respectant les gens et la nature.

Il serait aussi important, à cette étape de mon intervention, de mentionner que l'acceptabilité sociale est au cœur de notre projet de développement du gisement Kipawa. Nous avons toujours mentionné ce fait et tenu, dès le début, nos partenaires locaux au courant de nos interventions du projet, et ce, depuis les premières campagnes d'exploration en 2008 et 2009.

Il faut cependant être conscients qu'en communiquant assez rapidement dans le processus de développement de notre projet, nous avons parfois été contraints de mentionner que nous ne possédions pas encore toutes les réponses aux questions posées et/ou aux informations demandées.

C'est un peu le prix à payer pour un système en communication en continu. Cependant, nous comprenons que les données présentées jusqu'à maintenant, puisque non complètes, peuvent avoir semé la confusion au sein de la population en général. Mais on n'a pas les réponses à toutes les questions. Alors, on ne peut pas dire ce qu'on ne sait pas actuellement, mais c'est sûr que ça peut amener du questionnement.

Puis, afin de vous démontrer que les échanges avec la population demeurent une propriété de tous les instants, seulement en 2013, Matamec a tenu plus de cent (100) rencontres diverses. Ces rencontres ont touché plus de mille six cents (1 600) personnes. Six réunions publiques ont été tenues; huit réunions de notre table d'harmonisation, cinq du Comité d'environnement, deux du Comité de formation et quatre du Comité de maximisation des retombées économiques ont eu lieu.

Ces rencontres ont réuni les acteurs principaux du milieu. Donc, je pense qu'on a fait des efforts de communication assez importants.

Il fut un temps, dans l'industrie minière, qu'on pouvait communiquer les teneurs d'un projet lorsque celui-ci était développé et prêt à passer aux demandes de permis. Cette façon de faire n'est plus acceptable aujourd'hui socialement. Nous avons agi de cette façon-là dans ce but-là, mais c'est sûr que, comme j'ai dit précédemment, ça peut amener une certaine confusion, car nos données ne sont pas complètes.

Du point de vue environnement. Depuis le tout début de notre implication dans la région, même avant les phases d'exploration avancées, on a débuté des études de caractérisation du milieu pour connaître l'état du milieu au point zéro, avant que toute intervention avec de la machinerie lourde soit faite sur le terrain.

Ces études ont culminé en 2012 par une étude de caractérisation et de référence environnementale complète, incluant le milieu physique, biologique, milieu humain d'où, entre autres, l'apparition sur le terrain de détecteurs de radon, de piézomètres et autres instruments de mesure décrits par certains participants à Montréal.

Toutes les données recueillies de ces instruments vont être colligées avec les phases subséquentes qu'on continue à prélever et feront partie d'un rapport complet produit par une firme indépendante sur le bruit de fond de la radioactivité naturelle et d'autres éléments aussi qui pourraient y avoir dans l'environnement. C'est exigé dans le cadre d'une étude d'impact environnemental et social et aussi par la Directive 019 qui encadre les activités de l'industrie minière au Québec.

De plus, quatre-vingt-sept (87) échantillons provenant de roches stériles, de minerais et de résidus miniers ont servi à des fins d'analyse géochimiques pour permettre de bien définir les besoins de gestion du minerai et des résidus miniers. Et c'est loin d'être fini. D'autres travaux d'échantillonnage et d'analyse vont être nécessaires pour approfondir nos connaissances sur nos résidus.

Il est bon de mentionner que le projet Kipawa demeure encore un projet et de nombreuses autres étapes restent à accomplir afin de développer celui-ci.

Au niveau environnemental, nous sommes soumis aux deux évaluations environnementales des deux paliers : au fédéral, on est assujettis au processus de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et au provincial, c'est long à dire, sous la supervision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Donc, notre projet sera donc scruté par des professionnels de ces ministères et organismes dès que nous serons en mesure de leur fournir tous les rapports qui sont nécessaires à l'étude de notre projet. Je mentionne à nouveau que pour l'instant, il n'est pas complètement défini. Il nous manque encore des éléments avant de pouvoir commencer à produire les versions finales de ces rapports.

Je voudrais faire un aparté que j'ai oublié précédemment. À ce jour, l'évaluation de l'exposition à la radioactivité – on n'est pas sûr de notre traduction française, c'est le *dose assessment* – ce qui a été fait à date montre que la concentration en radionucléides, dans notre projet, est trop faible pour avoir un impact sur nos travailleurs, sur la population et sur l'environnement. Il reste encore des études à faire pour qu'on en soit certains. Même notre métallurgie n'est pas finie. Alors, tant que celle-ci n'est pas complètement complétée, on ne sait pas exactement tout ce que... donc, avant de dire quoi que ce soit, il faut d'abord finir les tests. C'est important pour notre projet.

Les séries de consultations publiques qui auront lieu par les deux niveaux permettront à la population locale d'exprimer leur point de vue, et de différentes façons, tel que décrit dans les processus de ces organismes et nous aurons en main, à ce moment, toutes les informations nécessaires afin de pouvoir y répondre.

Puis je voudrais mentionner à la fin que ce n'est ni à l'industrie minière, ni aux groupes de pression de fixer les lois et règlements entourant les projets industriels. Cette tâche revient à des professionnels œuvrant à l'intérieur de groupes multidisciplinaires et impartiaux.

Donc, je souhaite à cette commission de continuer à faire preuve de sagesse, de doigté et d'intégrité afin de mener à bien l'important mandat qui lui a été confié.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup pour ces propos fort éclairants. J'aimerais peut-être commencer par une première question.

Quand vous avez parlé d'acceptabilité sociale, vous avez fait état d'une centaine de rencontres, près de seize cents (1 600) personnes ont été convoquées, enfin invitées à participer, avez-vous été invités à participer à la rencontre à Kipawa dont on a fait état précédemment?

Mme ALINE LECLERC :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous étiez là?

Mme ALINE LECLERC :

Non, on n'était pas là parce qu'on a choisi de ne pas être là.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bon! O.K.

Mme ALINE LECLERC :

Parce qu'on a déjà participé à une rencontre à Lorrainville, qui avait été organisée par le même groupe, je pense que ça s'est très bien déroulé. On n'a pas plus de réponses aux questions que les gens nous ont posées que lors de la rencontre à Lorrainville.

Alors, aller là pour dire encore aux gens qu'on ne sait pas toutes les réponses, les gens pensent qu'on cache les réponses. Alors, pour nous, c'était de faire beaucoup d'efforts pour amener plus de cailloux dans la marre. Alors, on a choisi plutôt que les gens s'informent du côté, aux dangers que d'essayer de dire : « Nous, on croit que ce n'est pas ça. » Il faut en être certain de ça avant de rencontrer les... et on l'a dit aux gens. Et on l'a publicisé dans les journaux pourquoi on n'était pas là. Quelles étaient nos raisons pour ne pas être là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. L'horizon de votre projet, c'est sur combien d'années? Avant, disons, qu'un départ, avant que vous ayez toutes les réponses, ça doit être assez long préparer un projet comme ça?

Mme ALINE LECLERC :

C'est très long.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous donner une idée de ce que ça prend comme années pour préparer ça?

Mme ALINE LECLERC :

C'est très long. Un projet dans l'or, qui est le plus rapide parce qu'on connaît très bien l'or, ça peut prendre plusieurs années, quatre ou cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

Quatre, cinq ans?

Mme ALINE LECLERC :

Chez nous, il a fallu développer tout le procédé métallurgique qui n'existait pas pour ce type de minéraux silicatés. Les terres rares sont extraites dans des roches qui ne sont pas silicatées, c'est des carbonates présentement les procédés connus. Nous, on a des minéraux silicatés, il a tout fallu reprendre de zéro, toute la métallurgie. On arrive à la fin de celle-ci, on a déjà un procédé qui est viable, on tient à l'améliorer avant de pouvoir aller de l'avant. Donc, on en a encore certainement pour plusieurs années. Et lorsqu'on aura la métallurgie complètement finie, on pourra finaliser toutes nos études d'impact suivant cette métallurgie-là. Présentement, elles ne peuvent pas être complétées.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on parle de quelque chose comme une dizaine d'années? Est-ce que je me trompe à interpréter vos propos comme ça?

Mme ALINE LECLERC :

Je ne dirais pas jusqu'à dix ans.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Sept, huit?

Mme ALINE LECLERC :

Je pense que c'est peut-être trois ou quatre... dépendant de la métallurgie. C'est difficile à dire, tout de go.

LE PRÉSIDENT :

En plus de ce qui a été fait.

Mme ALINE LECLERC :

En plus de ce qui a été fait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, au total, c'est sept, huit ans, au moins. Est-ce que je me trompe?

Mme ALINE LECLERC :

Au total, à partir de zéro, ça pourrait être dix ans.

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait être dix ans. D'accord.

Mme ALINE LECLERC :

C'est depuis 2007 qu'on travaille. Il a fallu d'abord définir le gîte, ce qui a pris plusieurs années, donc on est en 2014, ça fait déjà sept ans. Ça fait déjà trois ans qu'on travaille sur la métallurgie, alors c'est beaucoup de temps.

LE PRÉSIDENT :

Et à partir à peu près de quel moment sur cette échelle temporelle avez-vous commencé, disons, à avoir un projet assez défini pour impliquer les citoyens de diverses façons dans votre politique de communication?

Mme ALINE LECLERC :

On a commencé dès, dès qu'on a été en exploration.

LE PRÉSIDENT :

Dès l'exploration. Donc, autour de 2007-2008.

Mme ALINE LECLERC :

Dès l'exploration, on a commencé à rencontrer les gens, pas nécessairement des rencontres publiques.

LE PRÉSIDENT :

Non.

Mme ALINE LECLERC :

Mais on a rencontré les maires, les conseillers, la MRC, on a rencontré les chefs, à plusieurs reprises. À chaque fois qu'on faisait une campagne d'exploration, on allait rencontrer les gens pour leur dire ce qu'on faisait sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme ALINE LECLERC :

Mais ça ne s'est peut-être pas rendu à toute la population.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

Mme ALINE LECLERC :

Les gens, on nomme des maires et on nomme des chefs pour que ceux-ci soient aptes à prendre les décisions pour nous. On a rencontré – les premières rencontres publiques, Claude, qui ont été faites ? – en 2012.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vais passer la parole à mes collègues s'ils ont des questions. Michèle?

LA COMMISSAIRE :

Bonjour Madame. Vous nous avez dit tout à l'heure en conclusion : « Ce n'est ni à l'industrie, ni aux groupes quels qu'ils soient de définir les règles du jeu. »

Dans l'état actuel des règles du jeu, dont vous avez mentionné particulièrement la Directive 019, est-ce que vous considérez que les règles sont suffisantes pour l'encadrement de l'uranium? Au stade de l'exploration puis au stade de l'exploitation, je veux dire. Parce que des participants nous ont mentionné hier qu'ils trouvaient qu'il n'y avait pas assez de règles. Pour l'industrie, est-ce qu'elle préférerait des règles plus spécifiques, plus claires, plutôt que de se les faire imposer par la pression, disons?

Mme ALINE LECLERC :

Je pense qu'au Québec, il n'y a jamais eu d'exploitation d'uranium à ce jour. Donc, c'est sûr que les règles et les règlements vont être revus par le ministère de l'Environnement et nous savons très bien qu'ils le font. La Directive 019 prévoit beaucoup de modalités et dans sa modalité – Sylvain peut répondre certainement de façon plus éclairée que moi –, mais c'est sûr que le ministère de l'Environnement va s'adapter avec les différentes substances qui vont être exploitées.

Est-ce que tu veux répondre autre chose?

LA COMMISSAIRE :

Mais ça va comme réponse.

Mme ALINE LECLERC :

Oui?

LA COMMISSAIRE :

En fait, c'est ce que je soupçonnais que vous alliez me dire, c'est qu'actuellement, compte tenu que nous n'avons pas eu d'activités de filières uranifères sur le territoire, les règles sont ce qu'elles sont et elles sont dans un état qui mérite peut-être d'être documenté davantage. Et est-ce que l'industrie est favorable à ce que les règles soient sévères? En d'autres mots, j'allais vous amener vers le confinement de résidus de la nature dont vous allez avoir, il y a des teneurs, il y a des seuils minimaux, est-ce qu'actuellement – ce seuil-là, il est de combien? Quel type de confinement on fait en fonction de quel seuil de concentration en uranium, vous n'êtes peut-être pas rendus là?

Mme ALINE LECLERC :

Je ne peux pas répondre juste pour nous.

LA COMMISSAIRE :

Oui?

Mme ALINE LECLERC :

On étudie présentement toutes les méthodes de confinement, pas nécessairement qui sont appliquées en Abitibi, mais qui sont appliquées ailleurs dans le monde. On les passe sous la « loupette » pour être sûrs d'avoir le meilleur confinement possible. La meilleure façon de disposer.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça.

Mme ALINE LECLERC :

Mais je peux répondre juste pour moi, je ne peux pas vous répondre pour l'industrie uranifère.

LA COMMISSAIRE :

Non, je comprends.

Mme ALINE LECLERC :

Mais pas pour moi, même, pour Matamec.

LA COMMISSAIRE :

Ce que je voulais dire pour par là c'est ça, c'est que vous, vous souhaitez appliquer des modes de confinement qui ne sont peut-être pas prescrits dans nos règlements. C'est un peu ça. Vous êtes à l'exploration, vous allez aller plus loin que ce qui est prescrit par la réglementation actuelle.

Mme ALINE LECLERC :

C'est évident qu'on est déjà plus loin. Mais ce qui est actuel, la réglementation qui est actuelle, elle va changer aussi avec les nouvelles mines qui s'installent sur le territoire. On a rencontré les gens de l'Environnement au tout début du projet quand on a vu qu'on avait quelque chose qui pouvait possiblement être rentable, on les a rencontrés pour connaître... et je sais que les gens travaillent là-dessus, là. C'est évident. L'Environnement suit. Peut-être qu'il n'a pas tous les inspecteurs qui lui faudrait, mais l'Environnement suit les compagnies minières quand même d'assez près.

LA COMMISSAIRE :

C'est simplement que la réglementation n'a pas encore été modifiée parce que les projets ne sont pas encore là.

Mme ALINE LECLERC :

C'est la poule avant l'œuf.

LA COMMISSAIRE :

Donc est-ce que ça ne serait pas mieux, pour rassurer la population, que la réglementation soit au moins en même temps que l'exploration? Parce que l'exploitation est gérée, mais l'exploration, il n'y a pas de cadre au niveau de l'exploitation minière. Il y a des cadres de bonnes pratiques qui sont faites par l'industrie, mais il n'y a pas de cadre prescriptif pour la période d'exploration. Est-ce qu'il y en a un cadre?

Mme ALINE LECLERC :

Il y a des cadres qui sont appliqués pour les dommages qu'on fait à la forêt, parce que c'est à peu près la seule chose qui arrive. En exploration, je parle d'exploration de base, il n'y en a pas d'impact. En exploration avancée, très avancée, il y en a plus et on est régi par le ministère de l'Environnement et des Richesses naturelles. On doit avoir des permis pour exploiter des échantillons en vrac, on doit avoir des permis pour faire des tranchées. Donc, il y a déjà un cadre de régi.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit à un moment donné que pour établir les valeurs de vingt-huit (28) ppm moyennes en radionucléides, en uranium...

Mme ALINE LECLERC :

En uranium, oui.

LE PRÉSIDENT :

En uranium, oui, qui avait été identifié, que vous avez fait près de dix mille (10 000) analyses.

Mme ALINE LECLERC :

Au-delà.

LE PRÉSIDENT :

Au-delà même, pour faire établir ce chiffre. Quand vous faites, j'imagine que ce soit par dynamitage en surface ou soit par des carottages qu'on obtient ces échantillons?

Mme ALINE LECLERC :

Par carottage.

LE PRÉSIDENT :

Par carottage. Qu'est-ce que vous faites au niveau de l'exploration avec tout ce matériel de carottes? C'est un gros jardin, ça.

Mme ALINE LECLERC :

Elles sont entreposées dans des carothèques, dans une cour, dans un endroit clos. Pas clos avec une bâtisse, mais avec des barrières. Mais ces carottes-là ne sont pas radioactives.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non.

Mme ALINE LECLERC :

Ils ne les mettent pas... ce n'est pas un danger.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je voulais juste savoir qu'est-ce qu'on fait avec tout ce matériel au niveau de l'exploration. C'est parce que j'essaie de comprendre c'est quoi les impacts de l'exploration, puis comme je ne suis pas un spécialiste, je pose peut-être une question un peu simpliste, mais je me dis : ça en fait beaucoup, alors ils mettent ça où?

Mme ALINE LECLERC :

On a une cour dans un quartier industriel à Témiscaming, dans lequel nos carothèques sont placées et toutes nos carottes sont bien identifiées. Légalement, on doit garder les carottes cinq ans de même que les échantillons, question de si quelqu'un veut frauder.

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, d'accord.

Mme ALINE LECLERC :

Donc que les gens puissent retourner et dire, bon bien, c'est vraiment ce qu'ils ont eu.

LE PRÉSIDENT :

Et revalider.

Mme ALINE LECLERC :

C'est revalider les chiffres que l'on avance.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

LA COMMISSAIRE :

En fait, c'est ça, on se partage la balle, mais justement parlant de carothèques, est-ce que vous trouvez que c'est une bonne idée justement de les entreposer dans des endroits bien précis plutôt que de laisser sur place? Est-ce que c'est une pratique qui ne devrait pas être recommandée pour peut-être éviter la crainte dans le public que ces produits-là restent sur place et soient abandonnés sur le site?

Mme ALINE LECLERC :

Toutes les compagnies minières sont obligées de garder leurs carottes pour cinq ans, légalement.

LA COMMISSAIRE :

Oui, mais il y en a qui le font sur le site même où ils ont fait les forages puis il y en d'autres qui le font dans des endroits à l'extérieur. C'est de moins de moins fréquent? C'est ça, informez-nous.

Mme ALINE LECLERC :

C'est de moins en moins fréquent.

LA COMMISSAIRE :

C'était une pratique qui était traditionnelle de laisser sur place.

Mme ALINE LECLERC :

Oui, parce que les coûts de transport étaient beaucoup plus grands à l'époque où on explorait dans le Grand Nord. C'est surtout des endroits comme ça, mais comme pratique courante, les gens sortent maintenant... aujourd'hui, les salaires des gens sont plus élevés que les moyens de transport, alors ils ont tendance à avoir les géologues dans un endroit et les carottes viennent à eux et non pas l'inverse.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Efficacité économique.

Mme ALINE LECLERC :

C'est ça

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Sur le même sujet, as-tu d'autres choses? Parce que je voudrais changer de sujet.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

LA COMMISSAIRE :

Bien, pas changer bien, bien loin de sujet, là, mais une question qui me vient depuis... on voit plusieurs projets miniers de plus en plus à ciel ouvert au Québec. Il y avait des modes souterrains dans d'autres types d'exploitation pour des raisons que j'ignore, en fait qui n'est pas l'ordre de la question, mais dans le cas de votre gisement, est-ce que ce serait possible de l'exploiter en mode souterrain plutôt qu'en mode à ciel ouvert?

Mme ALINE LECLERC :

Ça serait très difficile de l'exploiter en souterrain. Premièrement, elle est affleurante, elle est à la surface, donc elle est sous terre pour... ça ne ferait aucun sens économique et même du point de vue environnement.

LA COMMISSAIRE :

J'aime mieux que ce soit vous qui le disiez que moi parce que moi je n'ai pas l'autorité de le faire, alors je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

D'autres questions?

LA COMMISSAIRE :

En fait, c'est une seule question qui se situe un peu en prolongement à une que madame Goyer vous a posée. Vous avez fait référence à la production chinoise de terres rares et à la réglementation que vous avez, grosso modo, qualifiée de laxiste. Qu'est-ce que vous pensez de la réglementation québécoise par rapport à la réglementation chinoise, et est-ce que selon vous à partir du laxisme que vous avez pu observer dans la réglementation chinoise, est-ce qu'il y a des aspects qui peuvent être semblables dans la réglementation québécoise, surtout en matière de gestion des matières résiduelles radioactives?

Mme ALINE LECLERC :

Je pense qu'au Québec, on a une réglementation.

LE COMMISSAIRE :

Non, ça, je suis d'accord, mais...

Mme ALINE LECLERC :

Je pense qu'ils n'en ont pas. Dans le sens que je pense qu'ils n'ont pas beaucoup de réglementation pour ce qui a trait aux gisements. Il y avait beaucoup, beaucoup de production faite par, ce qu'on appelle ici des orpailleurs, là, des gens qui produisaient, des fermiers qui produisaient leur riz une saison et... donc, ça se faisait d'une façon très artisanale et très dangereuse aussi pour leur santé. C'est comme une autre époque, là.

LE COMMISSAIRE :

Non, non, je comprends très bien, mais à partir de ce que vous avez pu observer, est-ce que vous avez des commentaires à formuler à l'égard de la réglementation québécoise?

Mme ALINE LECLERC :

La réglementation québécoise, je pense qu'elle est là, elle s'améliore de jour en jour et elle est là pour rester. Je pense qu'on est dans un des meilleurs pays, un des plus stricts du point de vue environnement.

LE COMMISSAIRE :

Quand vous dites « elle s'améliore »?

Mme ALINE LECLERC :

Elle va toujours s'améliorer parce que les gens, bon, je pense que l'aspect que les gens du public peuvent venir se faire entendre aide à faire cette amélioration-là aussi. Donc, il n'y a personne qui veut vivre dans un pays qui aurait un environnement détérioré. Il n'y a personne de nous. Peut-être en Chine, ça se fait, parce qu'ils n'ont pas les mêmes moyens, mais ici, personne ne veut vivre là-dedans. Donc, la réglementation va s'améliorer au fur et à mesure qu'il va y avoir des choses. J'y crois, là.

LE COMMISSAIRE :

Et si on vous demandait : est-ce que vous avez quelque chose à proposer pour cette amélioration de jour en jour, s'il y avait une chose à recommander, est-ce que vous auriez quelque chose à recommander?

Mme ALINE LECLERC :

Je ne vois pas grand-chose sauf, comme monsieur Jacob a dit, ça prend les moyens à un ministère d'Environnement pour faire son devoir. Il faut lui donner les moyens.

LE COMMISSAIRE :

Et vous considérez, vous, selon vous, que le ministère de l'Environnement les a les moyens?

Mme ALINE LECLERC :

Je n'ai jamais fait d'étude là-dessus. Je suis bien mal placée pour répondre. Quand j'étais dans un moulin aurifère, les gens d'Environnement sont venus souvent me voir. Donc, je pense qu'à l'époque, ils l'avaient.

Maintenant, comme je suis retournée en exploration, j'ai beaucoup moins de contacts avec eux depuis les derniers quinze (15) ans, mais je sais qu'ils faisaient très bien leurs devoirs avant. Ils étaient régulièrement, ils venaient régulièrement chez nous et dans tous les autres projets que j'ai eu l'occasion de travailler plus près de la production.

LE COMMISSAIRE :

Je pense que j'aurais presque envie de vous poser une deuxième question, même si... c'est mon défaut. En fait, c'est le défaut de tous mes collègues et de moi-même.

LE PRÉSIDENT :

Ça ne coûte pas plus cher.

LE COMMISSAIRE :

Le président a abordé avec vous la question de l'acceptabilité sociale et j'avoue que moi aussi, j'ai pris en note le nombre de rencontres, une centaine de rencontres, mille six cents (1 600)

personnes avec lesquelles vous avez pu échanger en 2013, et je me demandais, sûrement que vous avez pris note de certaines préoccupations que vous avez senties comme étant des préoccupations majeures chez votre auditoire, chez des participants, si vous pouviez nous faire un petit topo : quels sont selon vous les quelques enjeux prioritaires, où ils se situent et qu'est-ce que vous avez fait pour la prise en compte de ces préoccupations-là?

Mme ALINE LECLERC :

Au tout début, les gens étaient très inquiets, nous aussi, du transport de l'acide sulfurique qui sert dans notre traitement. Au tout départ, les premiers tests, comme c'est normal dans l'industrie des terres rares, utilisent beaucoup d'acide sulfurique, au-delà de six cents kilogrammes (600 kg) par tonne de minerai. Ça faisait beaucoup de camions sur les routes.

Donc, on a vu l'inquiétude des gens, on s'est dit : il ne faut pas traverser la rivière Kipawa avec des camions d'acide. Avec toute la métallurgie, on s'est rendu compte que notre minerai s'extrayait facilement, donc on est rendu à trente-cinq kilos (35 kg) par tonne à utiliser. C'est beaucoup moins.

On a quand même fait en sorte que le transport de notre matériel ne passe pas sur la rivière Kipawa. On a déplacé toutes les installations au sud de la rivière, alors que le gisement est au nord de la rivière. Ça, c'est une des premières choses qu'on a réalisées, c'est que les gens ne voulaient surtout pas que des matériels, des réactifs passent sur la rivière. Donc on a préféré voyager, et ça, ça coûte beaucoup plus cher.

Normalement, quand on a une mine, on installe le concentrateur à côté pour avoir le moins de transport possible à faire. Nous, on est à huit kilomètres (8 km) de la mine, nos installations. Et on a fait un pont en conséquence de transporter du minerai, ce qui est beaucoup plus lourd. Donc, ce sont des dépenses beaucoup plus. Puis ça, c'était la préoccupation majeure, c'était l'eau.

Alors, on a essayé de voir, on a mis nos parcs – puis ça, je pense que Sylvain pourrait peut-être rajouter – dans des endroits où on ne touchait pas à l'eau. Et c'est difficile, dans cette région-ci, de ne pas toucher à l'eau, il y en a beaucoup.

Donc, on a fait des études impressionnantes pour être dans les meilleurs sites possible. Ça a été fait par des gens indépendants, qui est Golder et associés, pour trouver la meilleure position pour installer tout ça, et c'est ce qu'on va présenter aux gens, avec la méthode de confinement qu'on va finir par trouver la meilleure aussi.

Est-ce que tu veux rajouter quelque chose?

M. SYLVAIN DOIRE :

Oui, j'ai plein de choses à rajouter.

LE PRÉSIDENT ;

S'il vous plaît, il faudrait venir au micro, sinon on ne pourra pas inclure vos propos dans les transcriptions.

M. SYLVAIN DOIRE :

Oui. C'est-à-dire c'est qu'il y a beaucoup de choses à ajouter...

LE PRÉSIDENT ;

Pouvez-vous vous identifier d'abord?

M. SYLVAIN DOIRE :

Oui, Sylvain Doire, moi, je suis le directeur de l'Environnement pour Matamec Explorations.

LE PRÉSIDENT ;

Merci. Sylvain, votre nom de famille?

M. SYLVAIN DOIRE :

Sylvain Doire, D-O-I-R-E.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doire.

M. SYLVAIN DOIRE :

Oui, bien peut-être juste revenir un petit peu sur la législation. Au niveau de la Directive 019, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est quand même large. Même si je ne veux pas faire le débat de l'uranium, on n'est pas un projet d'uranium puis ça, c'est une autre chose, mais, peu importe le projet, que ce soit de l'or, que ce soit des terres rares ou que ce soit du zinc, du cuivre, ça reste

que la Directive va s'adapter en conséquence du projet et puis des normes peuvent être ajoutées selon le projet.

Donc ça, c'est important de le signifier parce que contrairement à ce que l'on entend des fois, c'est très bien encadré à ce niveau-là.

C'est sûr qu'il va se rajouter des choses. Le ministère travaille actuellement sur le développement d'une nouvelle directive, je pense qu'ils vont inclure là-dedans, en fait, je sais qu'ils vont inclure des choses au niveau des terres rares, puis probablement, dépendamment ce qui va se passer dans le BAPE uranifère, il va sûrement aussi s'y ajouter des choses pour l'uranium, mais c'est sûr que, comme Aline disait, ça va évoluer en conséquence des projets qui se développent.

Pour les parcs à résidus, on a commencé avec huit options de possibilité pour faire la déposition des résidus, pour n'en retenir qu'une. Parce que justement, on ne voulait pas toucher à aucun milieu hydrique, aucun lac, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a la législation québécoise, mais il y a aussi la canadienne avec Pêches et Océans, et cetera, puis le niveau de compensation au niveau de l'habitat du poisson, et cetera, on rajoute aussi des années à travailler là-dessus. Donc, c'est plus simple, au point de vue environnemental, de les éviter, puis au niveau logistique, c'est plus simple aussi, là.

Et il ne faut pas oublier, au niveau de la législation, qu'on parle d'une norme – je m'étais fait un paquet de notes, là, mais... il ne faut pas oublier que ce n'est pas juste le Québec, là; le Canada est quand même assez fort au niveau de la Commission canadienne de la Sûreté nucléaire.

Nous, on a déjà tout comparé nos données avec toutes les normes qui existent au niveau, je veux le dire en français, je l'ai noté exprès, de la matière radioactive naturelle, la MRM ce qui mêle des fois les gens avec le MRN du Québec, le Naturally Occurring Radioactive Materials. On a déjà travaillé avec tout ça, donc on est déjà conscient que tout ça existe. Ce sont des choses, je pense, qu'aussitôt que t'as des radionucléides, n'importe quelle compagnie doit les prendre en considération puis doit connaître comme il faut toute la législation.

Puis, encore une fois, au point de vue fédéral, quand tu soumetts ton avis de projet, si jamais l'Agence canadienne d'évaluation environnementale perçoit qu'il y a un problème au niveau de la radiation, bien, ils vont tout de suite transférer le dossier à la Commission canadienne de Sûreté nucléaire.

Donc, il n'y a pas vraiment d'échappatoire en bout de ligne. Normalement, le processus est fait que normalement, on doit passer à travers toute la législation.

LA COMMISSAIRE :

Une dernière qui m'est amenée par, justement, compensation. Au cours de nos dernières séances, il y a des gens qui nous ont fait penser à l'idée d'une agence indépendante de surveillance pour permettre justement de la financer autrement, la financer peut-être par l'industrie elle-même, un peu comme Collecte sélective Québec ou Agence boissons gazeuses Québec dans le cas du recyclage, c'est l'industrie qui finance complètement le système de récupération et le financement de ce système-là, une avenue comme ça, l'industrie, elle la percevrait comment? Elle la recevrait comment?

Mme ALINE LECLERC :

L'industrie va s'adapter. Si les décisions sont prises par des groupes indépendants et impartiaux, l'industrie va s'adapter à n'importe quelle nouvelle réglementation.

LA COMMISSAIRE :

Oui, mais là, c'est l'impact financier sur l'industrie. Elle serait capable de l'absorber?

Mme ALINE LECLERC :

Je n'en ai aucune idée parce que le projet ne viendra pas à jour s'il y a trop de dépenses comparativement à ce qu'on peut sortir du sous-sol. Alors, c'est sûr que si l'impact est trop lourd pour une compagnie, le projet ne viendra pas à jour, c'est tout. Mais l'industrie va s'adapter.

M. SYLVAIN DOIRE :

Si je peux ajouter quelque chose, c'est sûr que déjà, les audits puis tout ce que les compagnies paient en consultants pour les audits, bien, c'est déjà des frais. Donc, d'une façon ou d'une autre, il faut les payer. Donc, peu importe le parti, c'est déjà dans le processus.

LA COMMISSAIRE :

De quel audit vous parlez?

M. SYLVAIN DOIRE :

Il y a toujours des audits internes qui se font au niveau de l'environnement, au niveau de la métallurgie, au niveau... même, nous, on n'est pas encore rendu là, mais assez rapidement, on va

engager des gens qui vont vérifier pour être sûrs que tout ce qu'on fait respecte toute la législation puis est bien encadré.

LA COMMISSAIRE :

Donc ce mécanisme-là pourrait être valable et utile pour l'industrie autant que pour obtenir une information indépendante et impartiale pour le public?

M. SYLVAIN DOIRE :

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

Tout en finançant l'activité.

Mme ALINE LECLERC :

Mais il y a toujours le problème qui a été soulevé. Quand l'industrie paie les gens qu'on engage indépendants ne sont plus indépendants parce que c'est nous qui les payons. Alors, c'est pour ça...

LA COMMISSAIRE :

Donc, une option comme une agence permettrait de dire que ce n'est pas l'industrie directement, mais quelque chose qui chapeauterait.

Mme ALINE LECLERC :

Qui paye, hum, hum.

LA COMMISSAIRE :

Ça pourrait être considéré comme quelque chose d'intéressant même pour l'industrie.

Mme ALINE LECLERC :

Bien reçu.

LA COMMISSAIRE :

D'accord, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être une autre question. Vous ne semblez pas du tout réfractaires à ce qu'il y ait des normes, mais à condition qu'elles soient bien appliquées, bien faites et appliquées rigoureusement. Mais comme on est devant un secteur qui est en plein essor, on ne sait pas évidemment qu'est-ce qu'il y aura, mais je veux comprendre votre position de base.

Dans les années 80 quand les premières normes environnementales ont été imposées au secteur industriel, par exemple – pardonnez-moi de faire référence à une vie antérieure, mais comme journaliste j'ai eu beaucoup de raisons de faire beaucoup d'entrevues, et j'ai été surpris de voir comment les dirigeants de grandes sociétés n'étaient pas réfractaires à la réglementation. Ils disaient : « Quand il y a un cadre, là on sait comment gérer. Et pour nous, c'est mieux de savoir qu'est-ce qu'on doit atteindre que d'être dans le vague. »

Est-ce que vous avez à peu près la même logique ou s'il y a des différences pour le secteur minier?

Mme ALINE LECLERC :

Non, je pense que les gens de l'industrie minière, les gens à la tête de l'industrie minière qui doivent amener les sous pour développer un projet, ils préfèrent savoir d'avance tous les aléas qui peuvent arriver, donc ils peuvent mettre ça sur une belle feuille de calcul puis dire au bout : O.K., on a quinze pour cent (15%) de retour sur notre investissement, on y va, que de commencer un projet, puis t'as quinze pour cent (15 %), mais parce que ça change en cours de route, là, il ne t'en reste plus de pour cent de revenu.

Ça fait qu'on préfère savoir d'avance. C'est beaucoup plus facile de gérer une entreprise quand on sait toutes les choses qu'on doit rencontrer en cours de route.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça termine mes questions. Est-ce que Michèle y va?

LA COMMISSAIRE :

C'est dont de valeur, mais c'est vraiment la dernière. C'est vraiment la dernière. En fait, tantôt, je ne voulais pas la poser parce que je la trouvais...

LE PRÉSIDENT :

On n'abuse pas, j'espère?

LA COMMISSAIRE :

Oui, on abuse, mais en fait, ça nous permet d'éclairer, c'est parce que c'est tout le processus, même si ce n'est pour votre projet en particulier, ça va s'appliquer à tout. Tantôt, vous avez démontré que votre compagnie donne l'ensemble des informations à tout le monde. Vous avez parlé que la moyenne c'est vingt-huit ppm (28) d'uranium dans vos résidus qui seraient à accumuler.

Mme ALINE LECLERC :

Dans notre minerai.

LA COMMISSAIRE :

Dans votre minerai. Bon, même pas peut-être...

M. SYLVAIN DOIRE :

Pas dans la roche encaissante.

Mme ALINE LECLERC :

C'est ça. Dans la roche présentement.

LA COMMISSAIRE :

Déjà concentré. Donc, quelque part, à quelle teneur de matières radioactives, la CCSM impose-t-elle, elle, une déclaration ou l'application de son cadre réglementaire? C'est quoi son seuil?

Mme ALINE LECLERC :

Ça, moi, je ne suis pas capable de répondre à cette question.

LA COMMISSAIRE :

Non, c'est pour ça, j'en profite.

M. SYLVAIN DOIRE :

Il n'y a pas de seuil parce que c'est selon ce que tu es une compagnie d'uranium ou non. O.K.? Donc, que ce soit dans la Directive 019 ou dans une étude d'impact, il faut que tu fasses tout le travail pour démontrer que tu n'as pas de radioactivité. Ou si tu en as, comment tu vas le gérer. Donc, que ce soit un projet d'or, que ce soit de terres rares, que ce soit d'uranium, l'exercice est à faire de toute façon.

LA COMMISSAIRE :

Et la lecture pour savoir qu'il y en a, c'est en becquerel ou c'est en ppm?

M. SYLVAIN DOIRE :

Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

Puis vous devez faire un exercice quelconque?

M. SYLVAIN DOIRE :

Exactement. C'est ça. Il faut faire les analyses en conséquence.

LE PRÉSIDENT :

Mais si c'est dans le cas d'une mine d'or, par exemple, et qu'on découvre qu'il y a une certaine radioactivité, la CCSM, est-ce qu'elle intervient automatiquement ou si elle intervient seulement s'il y a une exploitation commerciale de cette...

M. SYLVAIN DOIRE :

C'est tout écrit dans la Directive 019 comment gérer des résidus radioactifs comme des résidus qui sont lixiviables ou acidogènes.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, la Directive 019, c'est Québécois, c'est provincial.

M. SYLVAIN DOIRE :

Mais dans la commission c'est parce que...

LE PRÉSIDENT :

Mais côté fédéral?

M. SYLVAIN DOIRE :

... c'est plus au niveau de la santé qu'ils vont s'impliquer à ce moment-là. Il ne faut pas dépasser des normes, certaines normes, pour ne pas influencer, pour ne pas avoir de préjudices à la santé des travailleurs et de la population et de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Et de l'environnement.

Mme ALINE LECLERC :

Dans le rapport de DIVEX, ils le disent : il ne faut pas qu'il y ait plus qu'un becquerel de plus que le bruit de fond pour que ce soit... si vous dépassez un becquerel de plus que le bruit de fond, vous êtes soumis à une réglementation. Je pense que c'est déjà dans...

LE PRÉSIDENT :

Dans la réglementation fédérale.

Mme ALINE LECLERC :

C'est ça. C'est déjà dans la réglementation.

M. SYLVAIN DOIRE :

C'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. SYLVAIN DOIRE :

Mais dans les études qu'on doit faire, de toute façon, il faut démontrer ce qu'on a exactement, peu importe le projet.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Écoutez, je ne vois pas d'autres questions, là. Ça va? Il me reste à vous remercier beaucoup, puis on espère qu'on n'a pas trop abusé de votre présence, mais ça nous permet de nous informer sur des éléments très concrets et c'est très intéressant de vous entendre.

Alors, écoutez, on vous remercie et si tout le monde est d'accord, on pourrait prendre une petite pause de dix minutes, vous pouvez prendre un café à l'arrière et puis on revient pour le prochain intervenant, monsieur Trépanier. D'accord?

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GUY TRÉPANIÉ**

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais Monsieur Trépanier. Bonjour, Monsieur Trépanier.

M. GUY TRÉPANIÉ :

Bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. On n'avait pas prévu intervenir, mais compte tenu de l'approche que vous montrez depuis hier et de, ce que j'appelle, la qualité de l'expression des préoccupations des personnes, des citoyens, et la nuit portant conseil, dans le fond, et je ne le fais pas de façon officielle pour la société de développement, c'est dans le fond, on gère les situations...

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes de la société?

M. GUY TRÉPANIÉ :

Je suis directeur de la Société de développement du Témiscamingue.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

M. GUY TRÉPANIÉ :

O.K.? Et j'aimerais porter à l'attention du Bureau, des éléments de la dynamique du territoire face à des projets majeurs, et je pense que ces informations-là peut-être peuvent être utiles et s'appliquer à d'autres régions et par rapport à d'autres projets.

Je commencerai en disant : au Témiscamingue, depuis une dizaine d'années, il y a ce qu'on appelle le Comité de suivi de la planification stratégique. Le territoire s'est donné une planification stratégique en essayant de faire de la gestion stratégique à partir de cette planification-là, à partir d'un groupe de travail composé des représentants de la MRC, d'organismes de développement, commissions scolaires, santé, le communautaire, des groupes liés à la société civile, les jeunes,

les femmes, les gens des milieux d'affaires, évidemment, et qui se veut un lieu de concertation entre les différents acteurs du développement du territoire.

Et cette année, une des préoccupations qui a été posée et qui est appelée et qui devient une préoccupation où tout le monde a signifié un intérêt particulier d'aller plus loin dans cette perspective-là, c'est toute la question de comment on s'organise, comme collectivité, quand se présente un projet majeur qui a des impacts majeurs sur l'environnement, le social et l'économique, et comment le territoire peut se positionner pour faire un débat le plus serein possible, de plus grande qualité possible et être capable de se positionner le mieux possible et prendre position et d'exercer son jugement quand vient le temps de.

C'est sûr que quand arrive une audience comme la vôtre portant sur l'uranium, ça touche des sensibilités générales et intenses. Un projet de mine de terres rares, compte tenu du passé, de la dynamique, et ça allume des lumières particulières aussi, mais je pense que des projets majeurs, c'est beaucoup plus large et ce n'est pas seulement dans des projets liés aux ressources naturelles.

Évidemment, quand il y a une petite centrale, ça touche des choses. Quand il y a des projets de modifications importantes à un régime forestier ou à l'aménagement forestier, ça touche particulièrement la population. Quand il y a un projet de parc national, ça touche avec plus ou moins d'intensité, mais avec grande intensité, toujours, certaines parties de la population, et on essaie d'élargir ça, aussi, en disant : ce n'est pas juste les ressources naturelles.

Quand il y a une modification importante au système d'éducation, qui amène une modification de toute l'offre de service scolaire sur un territoire, ou des modifications au système de santé, qui modifie vraiment le service à la population dans différents services sociaux et de santé ou quand il y a une modification au niveau de l'offre de service dans des institutions financières sur un territoire, ce sont des projets majeurs, qui ont des impacts majeurs et des impacts sur l'environnement, des fois plus, des fois moins, sur le social, des fois plus, des fois moins, et sur l'économique, parfois plus, parfois moins.

Dans le cas du projet, et pour illustrer, je recentrerais sur le projet de mine de terres rares Matamec. Dans le fond, ce qui nous apparaît le grand défi c'est – pour ce projet-là plus que d'autres, mais pour tous les projets – comment un territoire fait pour s'assurer le plus rapidement possible d'une large circulation d'information diversifiée, la plus objective possible, mais qui prend en considération évidemment les préoccupations et les sensibilités particulières de – et là, dans le fond, il y a des sensibilités et des préoccupations liées à des intérêts plus environnementaux ou sociaux ou économiques –, et comment un territoire fait pour que la dynamique fasse en sorte qu'un jour, quand va arriver des audiences publiques, parce que c'est un moment privilégié à la fin d'un processus, comment on fait – en tout cas, dans le cas des audiences publiques au niveau du

gouvernement du Québec, gouvernement du Canada, les mécanismes de vérification se font de façons autres et dans une dynamique différente –, mais comment on fait, pour un territoire, pour que les citoyens, citoyennes, organismes, entreprises soient capables de poser un jugement éclairé et prendre la décision si, ultimement, ce projet-là est bon, est gérable dans les intérêts à long terme du milieu, court, moyen, long terme, O.K., ou ce projet doit être écarté ou on passe à l'autre projet.

Et je vous dirais que jusqu'à présent, les échanges au Témiscamingue, je pense, ont une certaine bonne qualité par rapport à cette capacité-là de garder certaines distances par rapport aux choses et de faire circuler de l'information de qualité. Mais particulièrement, il me semble, dans le cadre de votre mandat, il faudrait porter votre attention sur... actuellement, il me semble, le Bureau d'audiences, les audiences publiques sur les projets majeurs, ça se passe à la fin du processus.

Comment on fait avant et durant le processus pour éviter qu'on se retrouve dans une situation où il y a une espèce de course en fonction des groupes, des différents intérêts qu'il y a par rapport à un projet X et que l'on se ramasse dans une espèce de course où tout le monde essaie de vendre son affaire, O.K., et dans le fond, on n'est plus dans de l'information, on est dans du marketing, O.K.? Et dans un phénomène comme ça, dans le fond, une collectivité perd le contrôle de la dynamique.

Il me semble, bon, qu'on a une tendance à privilégier une approche qui s'appuie sur ce qu'ils appellent, c'est dur à traduire, « l'empowerment », l'accroissement de la capacité d'une collectivité à assumer ce qu'elle a à assumer et prendre les responsabilités qu'elle a à prendre.

Et, actuellement, on a l'impression qu'on se retrouve trop vite dans la situation où il y a de quoi qui s'en vient, c'est sérieux, on sait que ça va avoir des impacts, on sait que... et le débat part puis il y a peu de lieux où l'information de qualité diversifiée peut arriver et devient facilement disponible.

Tu sais, je trouvais très intéressant hier quand vous avez présenté les différents outils, les sources d'information que vous avez via le site, via... un lieu de consultation. Tu sais, dans le cadre d'un Bureau d'audiences générique, tu sais, ça va bien, mais quand c'est un projet, ce phénomène-là, il se passe à la fin de la « run ». Les dés sont jetés. O.K.?

Comment on fait, dès le début, pour susciter cette qualité-là de circulation d'information pour aider tout le monde à mieux exercer leur jugement quand vient le temps, parce qu'il y a des moments particuliers où on a à exercer, à prendre position et de l'affirmer, et là, il y a un débat qui se fait. Mais le débat commence avant que, tu sais, des fois le débat commence avant que l'information y soit, et ça nous met dans une drôle de situation.

Et aussi, probablement que parce que c'est ça la dynamique par rapport au projet, le débat part avant que l'information soit sur la table et donc, ceux qui sont plus équipés pour mettre de l'information sur la table, dans le fond, prennent un lead, puis des fois c'est bon, des fois c'est mauvais, des fois c'est... des fois, en bout de ligne, c'est correct, là. Mais mettons qu'il y aurait peut-être des façons plus efficaces. Mais dans toute cette dynamique, c'est ça, ça prend des lieux où cette information-là serait plus facilement disponible. Puis ça permettrait, en cours de débat, de peut-être faire la distinction entre ce que sont les enjeux généraux et des enjeux particuliers.

Un exemple, O.K.? Quand arrive un projet qui... dans le quotidien des choses, au Témiscamingue, quand il y a un projet qui touche les ressources naturelles, comme partout au Canada, ça a un impact majeur sur les Premières Nations parce qu'ils sont en... Quand il y a un traité, le traité, il y a des mécanismes pour gérer les choses. O.K.? Toutes les Nations qui n'ont pas de traité, et c'est ça qu'on vit ici, dans le fond, c'est toujours : tout projet qui touche aux ressources naturelles devient une nouvelle incursion du gouvernement provincial qui est responsable des ressources naturelles sur des terres qui sont en voie de revendication où les droits sont officiellement reconnus, mais ne sont pas définis puis ça va prendre du temps avant que la Cour suprême les ait tous définis.

Donc, à toutes les fois qu'il y a un projet, la problématique des Premières Nations devient un enjeu en soi, mais la problématique ou la dynamique des Premières Nations, d'une région à l'autre est fort différente.

Les situations des deux communautés du sud du Témiscamingue, dans le cas de Matamec, sont fort différentes des préoccupations de la Première Nation de Témiscaming, O.K., qui a travaillé avec des compagnies minières qui faisaient de la prospection pour du diamant du côté de l'Ontario, parce que les dynamiques sont différentes, l'état des négociations sont différentes, les particularités... en tout cas. Mais ça, c'est des particularités territoriales qui n'ont pas de lieu d'expression. Puis à un moment donné, la part des choses ne se fait pas entre ce qui est un enjeu national par rapport aux Premières Nations, par rapport à tel projet, O.K., et ce qui est une dynamique particulière d'une communauté au Témiscamingue, de sorte que pour illustrer ça, on se retrouve dans la même situation actuellement.

Les Premières Nations algonquines du sud du Témiscamingue se retrouvent dans une situation semblable pour un projet de terres rares où il pourrait y avoir des incidences liées à l'uranium qu'elles se retrouvaient il y a deux ans par rapport à un projet de parc national, O.K., qui est le plus haut niveau de conservation à peu près du territoire, O.K., sauf les réserves de biodiversité.

Dans le fond, tu as un projet de mine et tu as un projet de parc national qui génère à peu près les mêmes dynamiques et les mêmes difficultés, O.K., sur le même territoire. C'est fascinant comme phénomène.

Donc, ça prend des lieux, il me semble, ça prend des lieux mieux organisés. Là, dans le fond, on ne parle pas des conséquences de, je suis en amont du projet, mais ça prend des lieux où l'information va mieux circuler.

Et actuellement, la responsabilité de ça est complètement sur les collectivités. Je pense que c'est un univers qui n'existe pas dans les gouvernements. Il y a des débats, il y a des préoccupations sur la participation citoyenne, O.K., qui sont plutôt au niveau national, mais sur le terrain, ça s'articule, il n'y a pas juste de la préoccupation citoyenne, il y a des institutions, il y a des organismes, il y a des entreprises sur les territoires.

Ça fait que, en tout cas, c'est ça notre préoccupation que peut-être je voulais vous apporter en disant : on n'est pas différent, on est sur la même planète que les autres et on essaie d'évoluer dans cette dynamique-là.

LE PRÉSIDENT :

Vous touchez un des sujets qui, pour moi, est une préoccupation depuis tellement longtemps que je vous avoue que votre intervention m'interpelle personnellement très fort, et j'aimerais bien enlever mon chapeau de président et de perdre un peu mon devoir de réserve quand je vous écoute, mais vous avez raison c'est un problème très important parce qu'on le voit – si au niveau national, le BAPE existe et arrive en fin de parcours, il est clair que dans le cheminement du projet, il n'y a pas de gestion, il n'y a pas de mécanismes pour gérer de façon neutre et impartiale et en fonction de l'intérêt public, l'évolution de la connaissance sur un projet.

M. GUY TRÉPANIÉ :

Oui, c'est ça. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Et là, il y a aurait, s'il y avait ça, c'est une idée personnelle, mais il y aurait certainement plus de consensus et plus d'évolution des différentes parties autour d'une même chose. Mais bon, je ne veux pas anticiper sur quoi que ce soit, mais vous avez raison, ça touche un problème important parce qu'au niveau des régions, les acteurs locaux sont confrontés. Et souvent, quand arrive le BAPE, c'est un fait.

M. GUY TRÉPANIÉ :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Des fois, ils sont dans un schéma de confrontation, les acteurs sociaux. Alors, c'est plus difficile de travailler. Allez-y

M. GUY TRÉPANIÉ :

C'est ça. Si vous permettez, et s'il y avait un mécanisme en amont des projets, la dynamique devrait se faire, ça devrait être fait avec le milieu. Là-dessus, les Premières Nations, je pense, ont acquis une certaine expertise en disant : si on fait une table de travail, on va la faire ensemble. Ça ne pourrait pas être une instance gouvernementale qui dit : on va venir vous organiser pour que vous soyez transparents. D'habitude, quand ils le font, ils le font en disant : vous êtes trop colons pour le faire tout seul, là, tu sais, c'est... excusez. Là, je vais prendre mon devoir de réserve.

LA COMMISSAIRE :

Vous êtes presque en train de répondre à la question que je voulais vous poser, c'est : mais vous, en auriez-vous une proposition pour faire ce travail-là? Comment vous voyez ça? Ça serait quoi, le meilleur mécanisme? Vous dites que vous ne voulez pas que ça soit encadré par le gouvernement, donc ça serait quoi?

M. GUY TRÉPANIÉ :

Ce qu'on regarde... on n'a pas la réponse. Premièrement, c'est une bonne question, mais c'est la piste qu'on regarde, O.K., c'est de travailler possiblement avec des instances de type chaires de recherches ou des instances de ce type, O.K., qui ont à la fois des moyens, de l'expertise, mais qui pourraient, dans une collaboration, dans une entente ou une espèce de protocole ou d'entente, qui pourraient travailler avec le milieu dans ça.

Mais ça étant dit, tu sais, on regarde la piste, mais on n'est pas sûr. On n'est pas sûr du résultat de. O.K.? Et pour le milieu, regardez au Témiscamingue, dans ce projet-là, ne serait-ce que de faire atterrir ou de faciliter, de rendre... qu'il y ait des lieux où l'information, ça n'enlève rien à chacun des acteurs, chacun a ses canaux d'information puis c'est important qu'il les garde. Ou qu'il y ait une espèce de lieu, ne serait-ce qu'un lieu virtuel électronique, où les citoyens, les organismes, O.K., les acteurs puissent rendre disponible l'information.

Et après ça, les gens, je crois à l'intelligence des gens, c'est à peu près ce qu'il y a de plus également réparti entre les singes, là. Mais tu sais, c'est de l'information, et là, les gens vont la chercher. Mais juste faire ça pour un territoire, ça impose plusieurs dizaines de milliers de dollars. Un, ça impose qu'il y ait des personnes qui consacrent du temps, O.K., dans des organismes, différents organismes.

On sait que les budgets des organismes, peu importe, là, qu'ils soient en développement, que ce soit plus social, éducation, le municipal, et cetera, l'argent est plus rare. Mais c'est sûr que ça demande de mobiliser les personnes en partant, mais ça demande certains moyens pour faire affaire avec des personnes plus spécialisées qui vont nous supporter là-dedans. Tu sais, il y a peut-être une piste là. Tu sais, ça peut être très virtuel, mais ça demande de la mise à contribution de cerveaux éclairés.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, par exemple, les autorités régionales, MRC, le CRÉ, ou quelque chose comme ça, ne pourraient pas organiser un débat public pour essayer de débattre de cette question? Est-ce qu'il n'y aurait pas un débat à faire là-dessus?

M. GUY TRÉPANIÉ :

Oui, mais de ce temps-là, on gère les urgences dans les régions.

LE PRÉSIDENT :

C'est un peu loin quand même.

M. GUY TRÉPANIÉ :

Oui, c'est ça là, tu sais. On a le nez collé sur l'arbre, par la force des choses. Je pense, tantôt on le soulignait, il n'y a pas eu, au niveau de la CRÉ, par rapport aux mines, est-ce que le débat aurait pu se faire de façon différente? Oui, mais je ne suis pas sûr que les CRÉ... ils ont d'autres chats à fouetter de ce temps-là, puis ils essaient de sauver leur budget, puis ils essaient de sauver leur peau. C'est plus ça, la préoccupation.

Par contre, c'est ça, il faut trouver ces espèces de lieu là. Possiblement que ça demanderait peut-être une avenue, il n'y a pas personne qui a les moyens d'en mettre beaucoup, peut-être que plusieurs peuvent en mettre un peu, O.K.? Il y a peut-être une avenue là, mais c'est sûr que c'est du temps, c'est de l'énergie et ça prend des personnes qui coordonnent ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais je vais vous donner une information qui va peut-être vous intéresser. Je vais enlever mon chapeau de président de commission puis je vais prendre celui de vice-président du BAPE. Le BAPE offre au corps public, quel qu'il soit au Québec, un service de consultation.

M. GUY TRÉPANIÉRIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qui fait en sorte que l'expérience acquise dans la consultation publique – le BAPE a quand même trente-cinq (35) ans d'existence et a fait plus de trois cents (300) dossiers – bien, écoutez, je peux vous dire qu'il y a des MRC, il y a des municipalités sur des gros projets ou des choses comme ça qui demandent au BAPE, compte tenu de l'enjeu spécifique qu'on a : « Êtes-vous capables de nous aider à faire une consultation et à gérer ça? » Et le BAPE s'est impliqué dans plusieurs dossiers pour fournir ce type d'expertise. Il ne fait pas la consultation.

M. GUY TRÉPANIÉRIER :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

Mais il dit aux gens : voici comment vous organiser pour faire un travail crédible et efficace au niveau régional. Alors, je reprends mon chapeau de président de commission, mais je pense que c'est peut-être une façon, peut-être, sur laquelle il y aurait une réflexion à faire.

M. GUY TRÉPANIÉRIER :

Je pense qu'il y en a beaucoup qui l'ont entendu, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais bon, c'est sûr qu'il y a des choses à imaginer de ce côté-là puis je pense que vous nous offrez une piste de réflexion importante. Ça fait partie du débat, je crois.

M. GUY TRÉPANIÉ :

Pour ne pas l'oublier, peut-être, et là, je quitterais l'amont du projet pour aller en aval du projet et juste à titre de réflexion, dans le suivi d'un projet majeur, il y a, au niveau de la forêt, des mécanismes de certification, O.K.? Et ce n'est pas parfait, mais ça a élevé le niveau et ça fait que, dans le fond, les entreprises sont obligées de le prendre très au sérieux à cause des impacts sur le marché. Et les gouvernements sont obligés de le prendre très au sérieux à cause des impacts politiques, puis c'est d'autant plus « touchy » que les gouvernements sont souvent juge et partie dans les ressources naturelles. Et le système de certification international, il y en a des meilleurs, il y en a des moins bons, mais il oblige de voir les choses de vraiment plus haut, O.K., et quand les audits arrivent, on sent la fièvre partout.

Est-ce qu'au niveau des secteurs miniers, il pourrait y avoir des choses de ce type-là? Oui, il y a des choses qui se parlent au niveau de l'exploration, au niveau de l'exploitation, est-ce que ce serait possible? Je pense que le défi est autrement plus grand que par rapport à des papeteries, tu sais, il n'y a rien de plus fort que l'industrie minière sur la planète, mais ça étant dit, les systèmes de certification sont peut-être une façon intéressante d'avoir de quoi d'externe, O.K., et avec une certaine crédibilité.

LE PRÉSIDENT :

Il y a des systèmes de certification qui impliquent les citoyens et d'autres pas, parce que c'est plus technique.

M. GUY TRÉPANIÉ :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous comprenez que ça dépend peut-être un peu des enjeux. Vous, vous voyez ça comment appliqué dans le secteur minier?

M. GUY TRÉPANIÉ :

Il faut que ça implique les citoyens nécessairement. Tu sais, pour tout ce qui a été, je pense que les gens l'expriment tellement bien, tu sais. Il y a des enjeux qui durent, qui sont continus, mais pas de la même façon qu'au niveau de la forêt, tu sais. L'aménagement, on parle idéalement de l'aménagement continu sur une base écosystémique, et cetera.

Dans les mines, il y a des coups, il y a des moments plus forts, tu sais. Mais des moments au niveau de la mise en exploitation, de l'exploitation, bien, il y en a au niveau de la fermeture aussi, là. Il y a des moments forts et après ça, il y a une espèce de trou après la fermeture, tu sais.

Et puis, je pense que les gens l'ont bien exprimé, le niveau de confiance envers la capacité de la société en général de gérer ce bout-là, le niveau de confiance n'est pas trop élevé, là. Ça fait qu'il me semble qu'un système de certification, avec tous les bémols qu'on peut mettre autour de ça ou les formes que ça peut prendre, c'est sûr que ça implique la participation citoyenne, parce que c'est un phénomène vivant, ça, là. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trépanier, il nous reste à vous remercier. Mes collègues n'ont pas d'autres questions, mais c'était fort éclairant et vous nous mettez sur une piste vraiment importante. Merci.

M. GUY TRÉPANIÉRIER :

Merci beaucoup.

CARMEIN MONETTE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais madame Carmein Monette. Bonjour, Madame Monette.

Mme CARMEIN MONETTE :

Hi! I am Carmen Monette. I am from Kipawa where the proposed mine is coming in and I have been doing a lot of research on it and I attended the meeting in Kipawa where there was a panel of experts not paid, not biased, no motive either way, and a bunch of us listen to it and the dangers of uranium.

And when you want to hear people talking about, well the uranium itself is not dangerous and it is true, you know, and we do have little levels every day in our life. But the way it was explained in the grand-fathering technique of uranium and all the other minerals that come out with it and can be airborne, and eventually, once those get together then you are magnifying the dangers of this radiation by thousands and hundreds of thousands, the danger.

So then, we have to sit back and think: Okay, we can hear the companies, the mines and I have nothing against companies and mines or people that want to make business. Economics, I will always be more for the environment over economics, that's who I am. But I don't begrudge anyone who wants to start a business and make money. I mean if they want to make greenhouses and gardens, farmers, whatever something safe for the environment. Great!

If you listen to the mining companies and their reports, they're biased and they have motives to tell you to lean in one way that is safer than not. When you listen to scientists who have no motive and then you ask us, as citizens, what we think, for one thing, we are in a region where an MRC runs the Table of mayors. So you are asking what the population in Témiscamingue and Kipawa think, it doesn't really matter because our mayor is one voice; we have two mayors, two voices. Nobody else in the whole MRC knows or cares what we are thinking. So we have to rely on a table of sixteen men to make major decisions that affect our lives.

So when you ask me at the end of the days when all the set and done and all the reports come back what percentage am I supposed to be okay with, with my life, the lives of my children, the lives of my grand-children, all generations and the animals; what about the wildlife, the trees, the water, what percentage is okay with everybody?

I know for me, I have a constitutional right and I would like to ask about that constitutional right that I have that my family has; a constitutional right to clean air, clean drinking water and a happy life.

You want to put a mine on my lake; a uranium mine on my lake, rare earths? This will not be accepted lightly, and if you look all over the world, people are fighting a lot of things against nature and it happens. There are oils spills. There are other industries and they trying to clean it up. How do you clean up radiation out of water and air? You can't. It's done. There is no going back.

So when you look at all the groups that are starting to wake up in Canada and are standing up and going: you know what? This is not more important any more. Is my life or my child getting cancer because it happens to be that one in eight? Life is more important than things, than a cell phone. Build it and they will come.

There are alternatives already. There are alternatives for all the trees we cut down, for all of the things we make in plastic with oil, there are alternatives. Nobody will make money on those alternatives. The alternatives will not destroy our planet. Why are we not looking that way? So now, open the door to uranium, why not? Then they will use it. Of course they will. But say no. Guess what? They will find another way, a safer way.

And it is time that people's voices start getting heard and it's not just the First Nations and Idle No More that are standing up. I can promise you that there are a lot of groups and I am going to be standing right up there with them saying there is no social acceptability anymore.

The line has been crossed. Matamec or any other company that wants to come into our area and into Canada and start bringing this kind of dangerous substance that puts us, our families, our environment, all the next generations that have to live with these decisions today put our lives in jeopardy? I don't think so. There will be no social acceptability.

And I do not know to what length we will go but we will stop this. It's not going to happen not on Lake Kipawa for sure.

So I ask you again, when it's all set and done and the reports come in, what percentage am I supposed to be okay with? Oh, we can guaranty ninety percent (90%), eighty five (85%). Oh, but what about an accident?

Look at the weather we're having. Nobody can control all this extreme weather anymore. A flood comes? Oh, sorry, we didn't see that coming.

What percentage, can I ask you, am I supposed to be okay with for the lives of me, my children, my grand-children, the animals? What percentage is okay to everybody so somebody can make some money and we can have things? Can somebody please answer me that? Because I can't wrap my head around it.

LE PRÉSIDENT :

Question.

LE COMMISSAIRE :

Thank you very much. I just want, first of all, to clarify one thing that another person said just before you. What is this one cancer on eight? From where it comes?

Mme CARMEIN MONETTE :

Well, it is not an exact. What it is, and there is a couple of doctors that spoke up and a scientist, and I really wish you had been there and I urge you to please sit with these gentlemen and get the same information that we have.

There is a documentary being put together and it will be on there. And this is information that is unbiased, that we need to listen to, and it's a matter of how much radiation gets in the air and how much we're already exposed to on a daily basis. And that's -- there's nothing we can do about that. But when you start taking the different particles that become airborne or find a way to each other and then it is magnified, what they're saying, and it's true, you don't know which person is going to get the cancer but you know that say out of ten people, there could be one or two for sure that are going to get cancer in this region.

And if you look at what has been going on in the world, there is no safe mining. You show me a mine that is safe now. You know, if you do your research, are you finding: "Oh, look at that great mine." No, you're finding: "Oh, my God! Oh, my God! Oh, my God!" And then one thing that we're seeing the more of, which is the scarious part, is the cover ups and the corruption and the thing is -- what do you, guys, all want us to do? Have this blind faith in government, blind faith in regulations that are probably non-existent? There is no follow-up.

We have an OBVT, I went to a meeting, that is there to protect Lake Kipawa and part of the agenda is not to have industrialization on Lake Kipawa. Then there are bringing in a park but here they want to put a rare earth mine.

There are things that just don't make any sense but this blind trust that we are expected to have in government, that we watch the news, the news we are allowed to see, we're not -- people are waking up; we are not asleep anymore. We know what is really going on out there. So, when you think that is just -- you know, anybody can just make the decision and say yes, there is going to be a revolution because the people fighting oil and other things, you just open the door to uranium and watch what is going to happen.

There is a lot to consider here. There is a reason there is a moratorium on uranium; because some people want to make money and people needs cell phones and bla, bla, bla, now: "Oh, let's just move that aside because money is more important." How much money should I give you today then to cover that percentage that my life and my children's lives are worth and my grand-children who swim in that lake every day? Can you give me a price tag on that? I will do a fundraiser right now.

Thank you for your time.

LE PRÉSIDENT :

May I ask you a question? Yes. Est-ce que vous comprenez si je vous pose la question en français?

Mme CARMEIN MONETTE :

I will probably have a hard time if you do.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme CARMEIN MONETTE :

Sorry. I sing one song in French.

LE PRÉSIDENT :

I will ask my question in French and I will translate it after so that people will know what I am talking about.

Mme CARMEIN MONETTE :

Thank you. There are some translators around I am sure we'll figure it out.

LE PRÉSIDENT :

Yes. Vous dites que les normes, vous ne vous fiez pas aux normes. You don't rely on the standards, the governmental standards. Mais ces normes-là sont faites à partir d'avis scientifiques et de discussions avec les différents milieux politiques et économiques pour arriver à un consensus qui est viable. Alors, en anglais, je vais essayer de vous répéter ça comme il faut : those standards...

Mme CARMEIN MONETTE :

The oil companies had standards too but look where that's gotten everybody; we still have oil in our oceans. No, we don't. I do not rely on it. I know you can lecture me on what the government has and what exists, I am telling you as a citizen, I don't have the same blind faith anymore in government, in politics, I don't.

LE PRÉSIDENT :

What would be your proposal so, for a standard?

Mme CARMEIN MONETTE :

Start listening to the people.

LE PRÉSIDENT :

Yes, but...

Mme CARMEIN MONETTE :

Don't listen to a table of sixteen (16) mayors in an MRC region who say : "Oh, yes. Well Matamec came and maybe he gave, you know, some incentives over here and let's sell this to the people." That's not the people. That's not the people, and the people that are maybe for it, don't know. If these people would listen to the facts, they would walk out like everybody else. And do you think that when we were there listening to the facts, we weren't listening to the government and the standards that aren't there?

There are standards for Lake Kipawa right now in septic systems. Do you think there are being followed? And they admitted it themselves. They don't have the budget to have people go around and actually follow up and regulate that. You can't -- there is a law against pollution and littering. It does not matter, people are still littering. There is nobody that is going to go drive into this area and police these people. There is no budget for that and besides, we're talking about radiation. Radiation.

LE PRÉSIDENT :

Question? Ça va? Okay, we thank you very much.

Mme CARMEIN MONETTE :

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants d'inscrits? Non. Bon, alors, il me reste à vous remercier tout le monde pour votre contribution. Oh, un instant. Oui, vous pouvez Madame. Bonjour, votre nom s'il vous plaît.

JOHANNE DESCOTEAUX

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Johanne Descoteaux, citoyenne.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

En fait, je ne prendrai pas beaucoup de votre temps. Je vous remercie d'abord de vous être présentés au Témiscamingue, surtout à Ville-Marie.

Donc l'uranium pour moi est un produit peu connu, même inconnu. Par contre, toutes les lectures que je fais, un gros signe de danger apparaît toujours quand on parle d'uranium. Donc, j'aimerais que, en fait, j'aimerais savoir ou je me questionne à savoir pourquoi qu'il faut revoir le moratoire sur l'uranium. Donc ça, c'est un peu ambigu en fait dans ma petite tête. Est-ce que c'est parce qu'il y a une pénurie de métaux et que l'on doit absolument, mais absolument, en fait, exploiter l'uranium? Est-ce que c'est parce que on ne peut pas, en fait, avoir un remplaçant à l'uranium? Ou c'est un côté économique? Donc, pourquoi il faut absolument revoir justement le moratoire?

Ensuite de ça, bien, c'est bien sûr qu'en tant que citoyens, c'est inquiétant de revoir justement qu'on revoit ce système-là qu'on avait mis en place, le moratoire. Par contre, si c'est pour le côté économique qu'il faut exploiter absolument l'uranium, dans ma tête à moi, il y a beaucoup d'autres alternatives que l'uranium, surtout au Québec. Parce qu'au Québec, on est plein de richesses naturelles et qui, à mon avis, en fait, pourraient être exploitées et créer autant d'emplois.

Pour ce qui est des redevances, à mon avis, on a des antécédents sur les mines. Je serais curieuse de voir les redevances que ceux-ci ont apportées et ce que ça a coûté au Québec, en fait, ces mines-là. Donc, de peut-être faire une relation entre le coût et les bénéfices. Et puis, peut-être, y inclure aussi tout le côté environnement qui, des fois, n'a pas de prix.

Ensuite de ça, vous savez qu'il y a un rapport qui a été émis il y a peu de temps, en fait, sur justement l'uranium et qui dit, en fait, qu'il y a beaucoup, beaucoup de réponses qui n'ont pas été, qu'on ne trouve pas de réponses, en fait, à des questions. Donc, c'est encore, comme je vous

disais, quelque chose qui est peu connu, donc à mon avis, on devrait absolument répondre à toutes les questions dont on n'a pas répondu.

Donc, je vais vous en nommer juste quelques-unes, en fait, que moi, que je pense qu'on devrait avoir plus de connaissances sur ça. En fait, on sait il y a quand même une augmentation de certaines maladies, du cancer, des malformations, des mutations génétiques qui est ainsi des risques associés aussi aux accidents technologiques. Puis aussi, la gestion à long terme de tous ces résidus là miniers.

Donc, tout ça, en fait, on a de la peine à répondre à tout ça. Pour ce qui est de la gestion à long terme des résidus miniers, pour ma part à moi, on se demande souvent, en fait, combien de temps on devrait justement garder un œil sur ces résidus là. Bien, dans ma tête à moi, c'est aussi long que la radioactivité est présente dans ces résidus-là.

Donc aussi, il y a toutes les matières dangereuses qui sont nécessaires pour l'extraction de cet uranium-là. Donc, c'est toutes des choses qui sont très peu connues et qu'en fait, avant toute levée de moratoire, devraient être très correctement répondues.

Pour ce qui est des lois, bien en tant que citoyenne, en fait, je ne peux pas dire que les lois me rassurent. Et, en fait, si on prend l'exemple de la mine ici, la mine Malartic qui avait beaucoup d'amendes pour, je crois que c'est une durée de sautage ou peu importe, donc avait beaucoup d'amendes, donc ce qu'on a fait, on a changé la loi pour eux. Donc, vous comprendrez que moi, en temps que citoyenne, quand on me parle des lois, je ne suis pas très rassurée.

Et puis en fait, si on parle du côté de la santé des citoyens, bien, je ne crois pas qu'ici, au Témiscamingue, on soit en mesure d'augmenter le nombre de clients qui vont se retrouver à l'hôpital de Ville-Marie. Donc, en fait, le potentiel de recevoir ces gens-là parce qu'en fait, si les malades augmentent, on n'a pas les infrastructures pour répondre justement à cette demande-là qui pourrait être augmentée.

Donc, pour ma part, je finirai là-dessus. Je vais, par contre, ajouter que je suis très inquiète et, pour moi, un mécanisme qui serait mis en place pour faire en sorte que tout soit bien respecté, j'ai beaucoup de peine à le croire, parce que si on prend juste ici, au Témiscamingue, on ne parle pas d'exploitation minière, on parle d'exploitation forestière, si on regarde en fait ce qui arrive avec nos forêts présentement, donc j'ai peine à croire que tout est rose.

En fait, rien n'est rose dans l'exploitation forestière, alors les impacts de l'exploitation minière seraient, en fait, plus grands parce qu'on ne parle pas de la même ressource naturelle. Donc, une certification qui serait mise en place, j'ai de la difficulté à croire à ça, surtout que souvent, les lois sont souvent là pour être contournées.

Donc, pour ma part, je suis peu rassurée sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je me permettrais une question. Vous avez dit qu'il y a un rapport qui semble dire qu'il y a beaucoup de questions en suspens dans le domaine de l'uranium. Est-ce vous pourriez me donner une idée de quel est ce rapport?

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

En fait, c'est une nouvelle étude qui est faite par l'Institut national de la santé publique du Québec.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., d'accord.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Donc qui...

LE PRÉSIDENT :

Vous faites référence à l'étude de l'INSPQ, d'accord.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Exactement, exactement, qui démontre les nombreux risques et impacts.

LE PRÉSIDENT :

O.K., d'accord. Ça va. Je voudrais vous apporter une précision. Le moratoire sur l'uranium, il est très récent. Il a été imposé à la suite de l'arrêt d'un projet minier, celui de Matoush dans le nord du Québec, de la compagnie Strateco, mais c'est un moratoire qui est temporaire. C'est-à-dire que le gouvernement a imposé ce moratoire en disant : on va faire une pause pour permettre au Bureau d'audiences publiques d'étudier toute la question et pas juste un projet, d'étudier les enjeux de la filière elle-même et après on verra.

Donc, voyez-vous, quand vous dites : pourquoi envisager de revoir ce moratoire, bien, c'est un moratoire temporaire pour l'instant. Le Québec n'a pas, comme, disons en Colombie-Britannique ou en Nouvelle-Écosse, un moratoire permanent sur cette activité. Ça fait partie des enjeux du débat public au Québec. Voilà. Je voulais juste vous apporter cette précision parce que vous sembliez le voir comme un moratoire permanent, ce qu'il n'est pas.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Non, mais en même temps, s'il y a moratoire, c'est parce qu'il y a un gros questionnement.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on fait.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Oui, exactement. Puis si on regarde, en fait, un peu partout au travers le monde, bien veux, veux pas, il n'y a rien de jojo. Donc, c'est inquiétant, en tant que citoyen, qu'il y ait un moratoire puis justement, s'il y a un moratoire c'est parce qu'il y a une raison pourquoi qu'il y a un moratoire.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Peut-être un élément de précision aussi qu'on a déjà signalé la semaine dernière, mais qui vaudrait peut-être la peine de le signaler encore aujourd'hui, c'est que toutes les options sont actuellement ouvertes pour la commission. La commission peut recommander au gouvernement de poursuivre avec le moratoire, la commission peut recommander, faire des recommandations qui vont dans toutes les directions en fonction de l'éclairage qu'elle aura reçu pendant ses travaux.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Ça, c'est rassurant.

LE COMMISSAIRE :

Bien, enfin...

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Oui, c'est rassurant.

LE PRÉSIDENT :

Toutes les options sont ouvertes.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Hum, hum.

LA COMMISSAIRE :

Simplement, vous nous avez beaucoup parlé de l'uranium, des effets de l'uranium, de mines d'uranium. Est-ce qu'il y a une quantité minimale d'uranium, qui serait dans d'autres types de mines, avec laquelle on serait capable de composer pour permettre le développement d'autres types d'activités minières ou c'est l'ensemble des produits radioactifs qui vous préoccupent?

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

En fait, tant qu'à moi, tant qu'on parle d'uranium, on parle tout de suite de danger. Et puis dans l'uranium, il y a certains, en fait, produits qui sont là, qui sont plus dangereux que d'autres. Donc, si on parle de polonium, si on parle de radon, donc c'est d'autant plus dangereux. De là à dire que, peut-être que si c'est en petite quantité, ce n'est peut-être pas dangereux ou...

LA COMMISSAIRE :

Pas que ce n'est pas dangereux, je dis : est-ce qu'il y aurait moyen de les gérer pour permettre... parce qu'il y en a dans des mines d'or, de l'uranium, et il peut y en avoir dans n'importe quoi de l'uranium.

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

Oui, exactement, mais c'est difficile de dresser justement une limite où est-ce qu'il faut s'arrêter, justement, de dire : là, ça devient dangereux ou là, ça ne l'est pas ou... En fait, c'est difficile de répondre à ça parce que justement, elle est où la ligne? Parce que, en fait, qu'il y en ait peu ou pas, peu, je veux dire, ou beaucoup, il suffit d'un incident en fait pour que justement, que ce soit hyper dangereux. Parce que si on parle qu'un grain de polonium peut, en fait, tuer des milliers

de personnes, même s'il y en a peu, en fait, c'est là... mais je ne peux pas vous dire où il faudrait dresser la ligne.

LA COMMISSAIRE :

Donc, dans le fond, la réponse que vous aimeriez entendre, à la suite de la réflexion puis surtout de la recherche d'expertise de notre commission c'est : est-ce que c'est possible qu'il y ait cette ligne-là, puis c'est quel risque? Et si on arrive à faire cette démonstration-là, ça vous éclaire, ça peut vous encourager ou pas?

Mme JOHANNE DESCOTEAUX :

En fait, moi, je me dis : comment on fait pour dresser cette ligne-là, justement. Quels sont les moyens qu'on peut prendre pour dresser cette ligne-là et que cette ligne-là soit sûre à cent pour cent (100 %) en fait, là. Qu'il n'y ait pas, qu'on ne puisse même pas penser à « s'il y avait justement un risque ou un incident ». En fait, la ligne doit être sûre, mais comment la dresser cette ligne-là, c'est tout un défi.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Ça va? Bien on vous remercie Madame.

CHANTALE TREMBLAY

Alors, j'appellerais une dernière intervenante, Madame Chantale Tremblay, qui était notre première hier.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Je vous remercie beaucoup de me donner quelques secondes. Je pense qu'on a énormément entendu parler de contrôle, inspection et supervision durant les dépositions et puis, par hasard, ce matin, on rapportait que Hydro-Québec fait des réparations à l'anneau de Gentilly parce qu'il s'effrite.

Nous avons la chance que Hydro-Québec soit encore là, qu'il y ait une certaine pérennité et que ce soit une entreprise de la couronne très connue. Vous comprendrez que dans le cas des entreprises minières, on n'a pas la même certitude et ce n'est sûrement pas le fond de remédiation, qui devait être mis en place pour le secteur minier, qui nous rassure. On a vu des

présidents de compagnies américaines à Val d'Or se foutre de notre gueule et ils n'avaient jamais mis l'argent nécessaire pour réparer les dégâts qu'ils avaient causés.

Donc, l'espèce de contrat social qu'il devrait y avoir entre les citoyens, les utilisateurs du territoire et pas seulement les gouvernements, parce qu'un gouvernement c'est aussi un parti au pouvoir. On sait ce qu'on a perdu en termes d'inspection et de contrôle avec le gouvernement Harper. On n'a plus d'inspection d'aéronautique, on n'a plus d'inspection dans les abattoirs, on perd énormément pour des questions d'économie.

Je crois que l'acceptabilité n'existera jamais s'il n'y a pas un contrat autrement sérieux que celui d'un fonds où la minière doit déposer un peu d'argent pour assurer qu'elle fera sa remédiation lorsque tout sera terminé.

Les études préliminaires de viabilité et de faisabilité du projet de terres rares parlent d'un plan de deux ans pour tout remettre en place lorsque la production sera finie. Ça ne se peut pas qu'il n'y ait que deux ans de surveillance à effectuer sur les dépôts et les étangs de percolation qui resteront après.

On pourrait même penser à un fonds, comme le fonds des citoyens du Québec, le fonds des générations qui serait un fonds de mise de côté des dividendes non distribués, puisqu'hier on parlait de comment on peut utiliser les actionnaires. C'est une façon de le faire.

Un deuxième commentaire rapide, c'était juste pour remettre sur la table le fait qu'il faut absolument qu'on se dote d'une législation de « just say no » en cas de prise de contrôle hostile. Les parties prenantes peuvent parvenir à une entente, parvenir à un équilibre, parvenir à une compréhension entre la minière et les citoyens, mais on ne peut même plus se fier que ces gens qui, de bonne foi, ont négocié une façon de s'entendre seront encore là dans deux mois parce que même si eux ont le désir de continuer, ils peuvent être foutus dehors à la première offre hostile de prise de contrôle et on ne peut rien y faire.

Mon dernier commentaire, c'est sur les interrogations philosophiques de monsieur Trépanier. Moi, je réponds très souvent : il est des instruments extrêmement puissants en gestion de projet du PMI, et il y a entre autres le plan de communication des *stakeholders*, le plan de communication des parties prenantes et il doit y avoir, dans des structures qu'on décrivait pré-BAPE, une façon de créer un véritable plan de gestion de la communication des parties prenantes. Parce qu'une des grandes difficultés, ce n'est pas juste la circulation de l'information, c'est lorsqu'une des parties prenantes cesse de communiquer.

C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Question?

LE COMMISSAIRE :

Oui. En fait, je voulais aborder cette question-là depuis déjà les deux dernières interventions, puis je me retenais, mais vous l'avez abordée encore et puis je me suis dit, je vais peut-être m'aventurer, voir un peu un premier son de cloche de votre part.

En fait, cet aspect-là a été mentionné à plusieurs reprises, mais trois en ligne qui le dégagent avec plus d'acuité, je dirais. On parle tout le temps de l'acceptabilité des projets, acceptabilité sociale des projets. C'est quoi votre avis sur l'acceptabilité sociale des risques? Peut-être que je devrais l'expliquer, c'est qu'au fond, n'importe quoi que nous faisons, on prend notre auto, il y a un risque associé, un risque d'accident.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Je pense que c'est...

LE COMMISSAIRE :

C'est quoi l'acceptabilité, pour vous, des risques? L'acceptabilité sociale des risques?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Bon. Comme dans tous les projets, il y a beaucoup de phénomènes de « pas dans ma cour ». Donc, on a ce problème particulier dans ce cas-ci où certains risques pourraient être acceptables pour une partie du territoire, mais il y a un rejet complet de la part d'une partie de la population qui vit sur les plans d'eau entourant le projet minier.

Mais je commence à me demander si c'est l'acceptabilité sociale des risques qui est en jeu ou si ce n'est pas plutôt une crainte de plus en plus grande de la part des citoyens qu'on leur cache les risques. Et c'est un problème de confiance. Ce n'est plus un problème d'acceptabilité de risques.

Il y a eu trop de dits et contredit dans des grands projets et il y a trop de manœuvres au bout. On s'aperçoit qu'on a été trompé pour d'autres objectifs, donc c'est un problème de confiance. Et je pense que ni vous ni moi, on est capables de régler ça. C'est très profond.

LE COMMISSAIRE :

Oui, je pense que vous répondez passablement bien à la question, mais en fait, le risque appréhendé par rapport à l'exposition à des substances radioactives et la radioactivité comme telle, donc le risque de cancer, ça fait très longtemps qu'il est reconnu, à une échelle internationale, que le risque acceptable scientifiquement, il faut convenir, il est de un sur un million (1/1 M). C'est indiqué dans le rapport de l'INSPQ, c'est indiqué dans plusieurs rapports. Sauf qu'évidemment, à plusieurs occasions les participants peuvent venir nous dire : Écoutez, oui, mais le un sur un million (1/1 M), ça a un sens humain également. Dans le sens que si ce un-là, c'est nous ou c'est notre enfant, on n'en veut pas.

Mais la société fonctionne quand même avec des risques de cette nature-là qui découlent entre autres, non seulement de la science, mais à peu près de ce à quoi la société est exposée au niveau des concentrations qu'on retrouve normalement dans l'environnement urbain et rural. Et je me posais la question, à partir d'une réflexion comme celle-ci qu'est-ce qu'on pourrait dire par rapport à l'acceptabilité des risques? Évidemment, vous avez touché un point majeur pour lequel il ne peut pas y avoir d'échange, c'est l'absence de crédibilité et de confiance dans les risques qui sont avancés. Mais si les risques sont bien documentés et seraient du même ordre?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Effectivement, il y a des solutions, je pense de – en anglais c'est *containment* – pour éviter qu'à moyen et à long terme, il y ait des fuites non prévues dans les dépôts et dans les haldes, mais c'est un peu comme on disait précédemment, c'est une question d'éducation, de diffusion de la connaissance, et qu'il y ait quelqu'un qui chapeaute cette diffusion de la connaissance. Parce que sinon – il y a internet qui est malheureusement... il y a quelqu'un hier qui disait ne pas l'utiliser, c'est peut-être une bonne chose parce qu'on peut trouver de tout. On peut trouver le monstre qu'on cherche, on peut trouver n'importe quoi et, en même temps, lorsqu'il y a des séances d'information et que les promoteurs ne se présentent pas, là, on commence à douter encore plus, parce qu'ils ne veulent pas communiquer, ils ont peur des questions.

LE COMMISSAIRE :

Merci Madame.

LE PRÉSIDENT :

Vous me permettez une dernière question?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Je pensais qu'on finissait, là.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, on a dit que vous étiez la dernière intervenante, je n'ai pas dit que c'était la dernière question.

Si j'ai un voisin qui entreprend des activités relativement dangereuses, peut-être qu'effectivement, mon niveau d'acceptabilité va être assez bas si je réalise que les risques sont plus ou moins élevés. S'il prend un police d'assurance de quarante millions (40 M\$) puis qu'il la met en ma faveur puis qu'il me la donne, je vais peut-être être un peu plus rassuré sur ce qui va arriver à mon parterre de fleurs, vous comprenez? Ça risque de couvrir les dommages, s'il y en a.

La question que je me pose c'est la suivante : vous avez dit tout à l'heure : il faudrait qu'on utilise probablement les redevances dans un modèle un peu comme le Fonds des générations pour donner plus d'assurance à la population advenant qu'il y ait des problèmes. Mais les redevances, ça, c'est le prix de la matière première. Ce n'est pas pour garantir les problèmes. Si une compagnie veut acheter des tuyaux, elle va payer le prix que ça coûte, vous comprenez?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Les redevances, c'est le prix de la matière première. Ce n'est pas la police d'assurance, c'est autre chose. La police d'assurance, dans le moment, quand une compagnie commence à faire un projet, elle est obligée de fournir un certain nombre de garanties puis elle est obligée aussi de s'engager avec des montants et des garanties financières pour la restauration. Ça existe, ce système-là. On peut avoir plus ou moins confiance dedans, j'imagine que tout le monde espère que les sommes seront versées, mais ça existe.

Mais là où ça existe moins, c'est passé une période de trente (30), quarante (40) ans, quand les permis d'abandon sont signés, et beaucoup de gens sont venus aux audiences nous dire : nous, là, dans cent (100), deux cents (200), cinq cents (500) ans, qu'est-ce qui va se passer?

C'est sûr que demander à une compagnie de fournir des garanties sur deux cents (200) ans, là, ça n'existe pas. Même Lloyds, je pense, n'assurerait pas ça. Ça, c'est à peu près certain. Est-ce vous voyez une solution pour donner des garanties à très long terme?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

C'est une solution qui doit être un peu copiée ou qui doit imiter celle de l'entreposage des résidus nucléaires à long terme. La société a été obligée de s'engager au complet sur l'entreposage des résidus nucléaires, surtout dans le cas de la France et de l'Allemagne, parce que sinon, il n'y avait pas d'électricité. Ils avaient à décider, il y avait des choix à faire.

Nous avons une perspective complètement différente sur l'exploitation minière, surtout dans le cas de l'uranium et des sous-produits de l'uranium. On continue de les percevoir comme des mines multiminerais, et cetera, et où il y a certains engagements de remise en place par la suite avec les fonds qui sont mis de côté, mais aucun contrat, aucun lien entre toutes les parties prenantes sur la pérennité de la surveillance du site.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous connaissez le modèle du Super Fund aux États-Unis ou le Fonds minier de l'Alberta? Qu'est-ce que vous pensez d'un système comme ça?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Laissez-moi l'étudier, je vous le dirai plus tard.

LE PRÉSIDENT :

En gros, c'est une police d'assurance collective, c'est-à-dire que, en plus des redevances, ça n'a rien à voir avec les redevances, ils vont fournir, chaque compagnie, en fonction de critères techniques, verse chaque année des montants en fonction de sa production, du niveau de risque, et cetera, et le fonds comme le Super Fund aux États-Unis qui s'applique à toutes les industries polluantes ou, en Alberta, là, c'est un fonds minier, c'est pour les mines.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Oui, parce que s'il était pétrolier...

LE PRÉSIDENT :

Ce fonds-là, lui, va être là quand les compagnies ne seront plus là. Et ce fonds-là, l'État n'a pas le droit d'y toucher, c'est au cas où arrive un accident à très long terme qui n'avait pas été prévu. Alors, il existe en somme une grosse cagnotte – aux États-Unis, le Super Fund, c'est des milliards. Quand est arrivé Love Canal, ils ont sorti un point deux milliard (1,2 G\$) d'un coup sec puis ils ont dit : bon, bien voilà, passez à l'action. Et les compagnies n'étaient plus là, mais le fonds, c'est comme une assurance collective, si vous me permettez la comparaison.

Est-ce que c'est quelque chose qui, pour vous, donnerait une plus grande acceptabilité sociale ou si, de toute façon, le risque est trop grand pour vous, ça n'en vaut pas la chandelle, ce n'est pas contrôlable? J'essaie de comprendre le lien que vous faites entre le niveau de risque et cette forme de gestion de long terme qui pourrait être mise en place.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Je pense que j'ai essayé de mettre plusieurs éléments. Un, c'est un élément de presque de communication obligatoire.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

De la part de toutes les parties prenantes.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est la transparence.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

Oui, c'est la transparence. L'autre, c'est le problème de la pérennité qui peut être en partie un peu diminué par l'existence d'un fonds, parce qu'on se dit tous qu'après deux ans ou après trois ans, il y a disparition de l'entreprise et... et en cas de faillite aussi.

LE PRÉSIDENT :

C'est plus long que ça, je pense.

Mme CHANTALE TREMBLAY :

C'est plus long que ça, mais on a vu des cas tellement graves en Abitibi que... et celui du contrôle et de l'inspection parce que vous avez parlé de normes avec plusieurs personnes auparavant, mais on n'a même plus confiance que les normes seront appliquées.

Donc, il y a tout un contexte de supervision et d'assurance, réassurance aux parties prenantes du territoire, surtout des citoyens, qui doit être faite. Et ce n'est que des pistes de solution que j'ai en tête, mais il y a quelque chose là de très important, et si vous dites que c'est le gouvernement, il n'y a plus de confiance, il y a un problème là.

LE PRÉSIDENT :

Mais les ingrédients pour restaurer cette confiance, ça serait quoi?

Mme CHANTALE TREMBLAY :

D'abord, répondre aux préoccupations des gens et peut-être le faire en consultation. Ça fait partie de la consultation que vous faites, en les écoutant.

LE PRÉSIDENT :

On va retenir ça. D'accord, on vous remercie Madame Tremblay.

MOT DE LA FIN

Alors donc, on va terminer cette séance dans votre région en vous remerciant beaucoup de votre participation et n'oubliez pas, si vous aviez la gentillesse de vouloir remplir les questionnaires pour évaluer le service que le BAPE vous a offert pendant ces séances, nous, ça nous serait fort utile pour la suite des choses.

Alors, merci encore, et puis on se reverra probablement pour la période des mémoires. Et si vous avez des interrogations, n'oubliez pas de suivre les séances thématiques en septembre où là, ça va vraiment être la phase où on va aller en profondeur dans les questions en assumant l'essentiel de vos interrogations et de vos préoccupations.

Alors, je vous remercie. Au plaisir!

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 JUIN 2014, 19 H, À CHISASIBI

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale